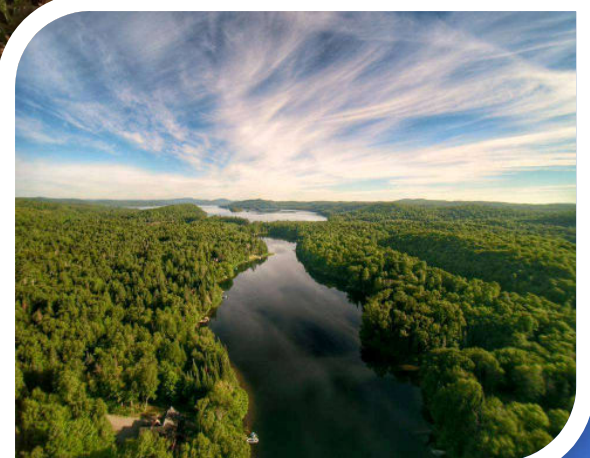
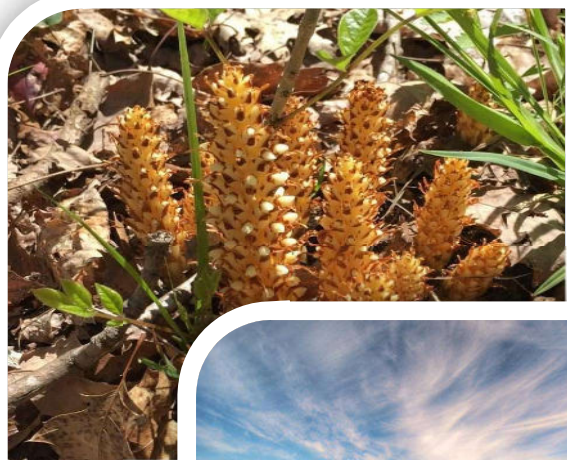
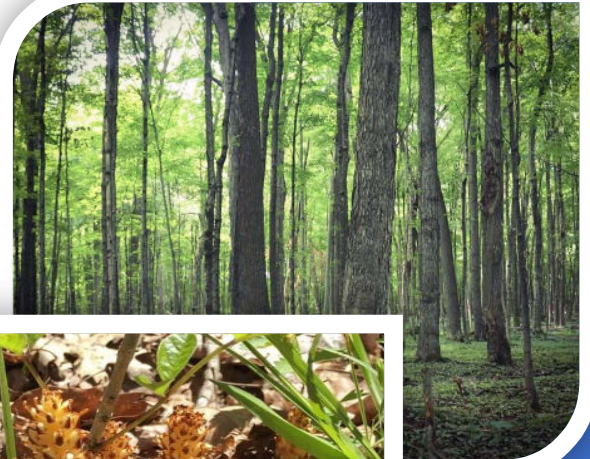


Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau



Plan d'action 2025-2030 sur la conservation de la biodiversité

Adopté le 21 MAI 2025 par le
Conseil des maires de la MRC de
Papineau



AVANT-PROPOS

Lors de l'adoption de la Stratégie de conservation de la biodiversité en juin 2020, le territoire de la MRC de Papineau comprenait 24 municipalités locales. Les collectes d'informations, les analyses et les consultations ont donc été effectuées en conséquence. Depuis janvier 2022, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette s'est jointe au territoire de la MRC de Papineau. Le réseau de corridors écologiques identifié dans la Stratégie devra donc être ajusté afin d'y intégrer ce nouveau territoire. Le présent plan d'action prévoit d'ailleurs une telle démarche.

LISTES DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LA BIODIVERSITÉ

- Matthew MacDonald Charbonneau, maire de la municipalité de Saint-Sixte (président du Comité)
- Daniel Picard, citoyen
- Pierre Renaud, maire de la municipalité de Lochaber-Ouest (vice-président du Comité)
- Ann Lévesque, citoyenne
- Patrick Gravel, Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens
- Patrick Crocker, Agence des forêts privées de l'Outaouais
- Pierre-Étienne Drolet, Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
- Alexia Couturier, Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- Marie-Ève Roy, Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée
- Gilles Martel, Fondation Biodiversi-Terre
- Raphaële Cadieux-Laflamme, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
- Catherine Lefebvre, Conservation de la nature Canada
- Luc Poirier, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Jean-François Houle, Parc national de Plaisance
- Liane Nowell, Institut Kenauk
- Maria Jose Maezo, Union des producteurs agricoles et programme ALUS-Outaouais
- Guillaume Godbout, ministère des Ressources naturelles et des Forêts

LISTE DES ACRONYMES

ALUS	Alternative land uses services
CARNE	Commission de l'aménagement, des ressources naturelles et de l'environnement de la MRC de Papineau
CCA	Comité consultatif agricole de la MRC de Papineau
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CGBRO	Corporation de gestion des berges de la rivière des Outaouais
COBALI	Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
CNC	Conservation de la Nature Canada
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
EEE	Espèce exotique envahissante
EMVS	Espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée ainsi
FFQ	Fondation de la faune du Québec
ISFORT	Institut des Sciences de la forêt tempérée
LCPN	<i>(Légis Québec, 2024b)</i>
Loi 46	<i>Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, L.Q., 2021, c. 1.</i>
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
ONU	Organisation des Nations unies
UQO	Université du Québec en Outaouais
SAD	Schéma d'aménagement et de développement révisé
Stratégie	Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
KZA	Communauté de Kitigan Zibi Anishinabe

DÉFINITIONS

Agro Lab Petite-Nation

Il s'agit d'un laboratoire vivant qui vise à expérimenter des façons de développer un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau. (MRC Papineau, 2025)

Aires protégées

Territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées (Légis Québec, 2024b); un registre des aires protégées est tenu à jour par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Goulwen Dy et al., 2019; MELCCFP, 2024).

Biodiversité

Ensemble des gènes, des espèces et des écosystèmes d'une région ou d'un milieu donné. Le terme « biodiversité » couvre les trois niveaux auxquels la biodiversité est traditionnellement associée, soit la diversité génétique (diversité des gènes au sein d'une espèce), la diversité des espèces (diversité entre les espèces) et la diversité au niveau des écosystèmes (diversité à un niveau d'organisation plus élevé qui comprend la diversité des différents processus et interactions durables entre les espèces, leurs habitats et l'environnement) (Goulwen Dy et al., 2019).

En d'autres termes, la biodiversité est la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre espèces, ainsi que celles des écosystèmes, indissociable de la crise climatique. (Organisation des Nations unies, 1992).

Conservation

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur durable, visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures (Limoges et al., 2013).

Contraintes du territoire

Caractéristiques du territoire freinant le développement d'activités agricoles, forestières, industrielles, commerciales, institutionnelles et résidentielles. Ils peuvent comprendre les massifs forestiers importants en milieu agricole, les zones de mouvements de masse, les zones inondables, les milieux humides, les fortes pentes, ou toutes autres contraintes (terme employé par la MRC de Papineau et dont la définition est une définition libre).

Corridor écologique

Toute liaison fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats (terrestres ou aquatiques) qui connecte des territoires entre eux. [...] le corridor écologique permet aux animaux de se déplacer et aux végétaux de se disperser vers des habitats où ils peuvent [compléter toutes les étapes de leur cycle de vie et] combler leurs besoins vitaux. Les corridors écologiques permettent donc aux espèces sauvages de rester en santé et de maintenir la biodiversité.

(Conservation de la nature Canada, 2025a). Les corridors écologiques sont gérés localement et sont compatibles avec certaines activités agricoles, forestières, etc., qui n'entravent pas outre mesure la libre circulation sécuritaire de la flore et la faune et qui cadrent dans une vision à long terme d'aménagement durable du territoire (Nature-Action Québec, 2022; Parcs Canada, 2025).

Crise climatique

Ensemble des phénomènes récents de dérèglement du climat de la planète liée aux activités humaines (activités industrielles et aménagement du territoire), notamment sous l'effet du réchauffement climatique, ainsi que la façon dont ces transformations perturbent et dégradent les écosystèmes de la planète. Ces phénomènes sont indissociables à la perte de biodiversité. (WWF-Canada, 2022).

Derniers massifs forestiers d'importance

Réseaux de forêts exemplaires les plus au sud du territoire de la MRC de Papineau, majoritairement localisés dans les zones agricoles et dans la zone périphérique au Parc national de Plaisance (terme employé par la MRC de Papineau et dont la définition est une définition libre).

Écosystème

Environnement biologique incluant tous les organismes vivants d'un milieu particulier, ainsi que toutes les composantes physiques avec lesquelles les organismes interagissent, tels que l'air, le sol, l'eau et la lumière du soleil (par exemple : une forêt, une rivière ou un milieu humide) (Conservation de la nature Canada, 2025b).

Espèce exotique envahissante

Espèce dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie, la société ou la santé humaine. Ces espèces peuvent provenir d'autres continents, de pays voisins ou d'autres écosystèmes à l'intérieur du Canada..(Conservation de la nature Canada, 2025b).

Espèces fauniques et floristiques, en péril, menacées ou vulnérables

Toutes les espèces floristiques ou fauniques menacées ou vulnérables associées à diverses lois provinciale et fédérale. La protection de ses espèces revêt une importance particulière, notamment en raison des nombreux services écosystémiques associés à la biodiversité.

Espèce parapluie

Espèce animale ou végétale (souvent à habitat étendu) dont les besoins sont similaires à ceux de nombreuses autres espèces vivant dans le même habitat. En assurant la protection de ces organismes, on protège également les autres espèces végétales et animales du même territoire. (Conservation de la nature Canada, 2025b).

Forêt ancienne

Forêt qui n'a pas subi de perturbations importantes, comme des feux de forêt ou des coupes à blanc, depuis un siècle ou plus. La composition et la durée de vie d'une forêt peuvent grandement varier en fonction du climat, de la géographie et de la composition des sols. (Conservation de la nature Canada, 2025b).

Fragmentation

Processus conduisant à la division d'un habitat continu en petites sous-unités non continues (Conservation de la nature Canada, 2025b).

Milieux humides et hydriques

Lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles. (Légis Québec, 2024a).

Outils légaux et d'aménagement du territoire

Les outils légaux et d'aménagement du territoire permettent de protéger légalement certains territoires et de conserver les acquis, mais surtout de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC afin notamment d'y intégrer des corridors écologiques et des contraintes du territoire tels les milieux humides et de terrain (terme employé par la MRC de Papineau et dont la définition est une définition libre).

Protection

Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou à atténuer les menaces à la biodiversité (Goulwen Dy et al., 2019).

Services écosystémiques

Les fonctions écologiques sont les processus biologiques et physicochimiques de fonctionnement et de maintien de l'écosystème qui se réalisent sans intervention humaine, et les services écosystémiques, comme les bénéfices que retire l'homme de ces processus. Ainsi, les services écosystémiques et les fonctions écologiques sont liés, mais résultent de deux visions différentes : les fonctions écologiques répondent à une vision écocentrée, alors que les services écosystémiques renvoient à une vision anthropocentrée (directe ou indirecte) des écosystèmes et de leur fonctionnement. (Goulwen Dy et al., 2019).

Milieu d'intérêt écologique (appelé Secteur d'intérêt écologique dans le document)

Milieux naturels se démarquant par leur fragilité, par les fonctions écologiques qu'ils remplissent, par leurs caractéristiques naturelles remarquables, par leur caractère représentatif ou par leur potentiel de restauration. La protection de la biodiversité de ces milieux requiert généralement des mesures spécifiques de protection, allant jusqu'à la création d'une aire protégée. (Goulwen Dy et al., 2019).

Point chaud de biodiversité

Un point chaud de biodiversité, ou zone critique de biodiversité, est une zone biogéographique, terrestre ou marine, possédant une grande richesse de biodiversité particulièrement menacée par l'activité humaine (Wikipédia, 2025).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
LISTES DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LA BIODIVERSITÉ	i
LISTE DES ACRONYMES.....	ii
DÉFINITIONS	iii
INTRODUCTION	1
1. LA MRC DE PAPINEAU ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	2
2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2025-2030.....	4
2.1. Formulation des enjeux.....	4
2.2. Choix des actions	4
2.2.1. Priorisation des actions par la méthode Q.....	4
2.2.2. Analyse et validation des actions par le Comité sur la biodiversité	5
3. ENJEUX SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC	5
3.1. Enjeu 1 : Maintien et amélioration de la biodiversité	5
3.2. Enjeu 2 : Maintien et amélioration de la qualité de l'eau.....	7
3.3. Enjeu 3 : Adhésion de la population.....	8
3.4. Enjeu 4 : Développement et maintien de partenariats.....	9
3.5. Enjeu 5 : Transfert de connaissance et financement des projets	9
4. PLAN D'ACTION 2025-2030 SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	10
Objectif A. Assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire	11
Objectif B. Communiquer et diffuser efficacement les connaissances en matière de conservation de la biodiversité	12
Objectif C. Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers	13
Objectif D. Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité.	15
Objectif E. Assurer une approche régionale de la mise en œuvre du plan d'action sur la conservation de la biodiversité	16
Objectif F. Accompagner, mobiliser et former l'ensemble des municipalités locales à l'égard de la conservation de la biodiversité.....	17
Objectif G. Assurer une continuité/pérennité dans la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC.....	18
CONCLUSION	19
RÉFÉRENCES	20

Annexe A. Résumé des six étapes d'élaboration de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau.....	23
Annexe B. Utilisation de la méthode Q pour soutenir la priorisation des actions de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau (Lévesque et Fouqueray, 2020)	25
Annexe C. Rapports des consultations	26

INTRODUCTION

L'importance de conserver et d'utiliser durablement les espaces naturels et la diversité biologique qui les habite a été officiellement reconnue à l'échelle mondiale en 1992 lors de la publication de la *Convention sur la diversité biologique* (Organisation des Nations unies, 1992). Signée et ratifiée entre autres par le Canada, cette convention vise la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en offrant aux nations signataires l'encadrement nécessaire pour évaluer leur effort actuel pour la conservation de la biodiversité et pour améliorer leurs lacunes. Suivant la signature de cette Convention, le Canada a élaboré et adopté, en 1995, la *Stratégie canadienne de la biodiversité* (biodivcanada, n.d.), laquelle prévoit entre autres les trois objectifs suivants :

- Conserver la biodiversité et utiliser de façon durable les ressources biologiques;
- Améliorer notre connaissance des écosystèmes et notre capacité de gérer les ressources;
- Promouvoir la sensibilisation à la nécessité de conserver la biodiversité et d'utiliser de façon durable les ressources biologiques.

Le succès de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la Stratégie canadienne dépend principalement de l'implication et de la contribution de la société à la réalisation des objectifs identifiés dans ces initiatives.

En décembre 2020, le gouvernement du Québec avait annoncé avoir atteint sa cible de conservation de 17 % du territoire du Québec en aires protégées, respectant ainsi son engagement auprès de la communauté internationale. Il faut toutefois noter que ce réseau d'aires protégées est principalement situé dans le nord du Québec, laissant le sud du Québec pauvre en aires protégées.

Plus récemment, une nouvelle cible mondiale de conservation a été annoncée, soit la conservation de 30 % des milieux terrestres et aquatiques d'ici 2030. Cette cible est intégrée dans le Cadre mondial de Kunming – Montréal pour la biodiversité, document phare adopté lors de la Conférence de l'ONU sur la biodiversité tenue en décembre 2022. De nombreux pays, dont le Canada, se sont alors engagés officiellement à respecter cette cible de conservation.

En ouverture de la 15e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP-15), le premier ministre, M. François Legault, s'est engagé à doter le Québec d'un Plan Nature 2030 qui aura notamment comme objectifs d'atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire québécois, de soutenir les initiatives autochtones de conservation, de soutenir des actions visant à agir sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité (Nature-Action Québec, 2023).

Soucieuse de la conservation de la biodiversité sur son territoire, la MRC de Papineau s'est dotée d'une Stratégie de conservation de la biodiversité en juin 2020 et travaille à l'élaboration d'un plan d'action qui permettra de mettre en œuvre cette Stratégie, autant en terres privées que publiques. Avec la Stratégie et son plan d'action sur la conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau, la MRC souhaite que, à terme, les seuils de conservation du territoire de la MRC atteignent la cible québécoise de conservation du territoire de 30 % par le biais d'outils légaux et d'outils d'aménagement du territoire. Le présent document met de l'avant l'historique, les étapes

de réalisation et l'explication des enjeux ayant mené au plan d'action sur la conservation de la biodiversité.

1. LA MRC DE PAPINEAU ET LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

En avril 2018, le Conseil des maires de la MRC de Papineau a mandaté le Service de l'aménagement du territoire de la MRC dans le but de broser un portrait des secteurs d'intérêt écologique du territoire de la MRC et de réfléchir aux principes qui devraient guider une éventuelle stratégie. Ces réflexions ont mené, en août 2019, à la création du Comité sur la biodiversité de la MRC dont le mandat consiste à élaborer une stratégie pour la protection et la connectivité du territoire de la MRC de Papineau.

Ainsi, suivant la volonté d'en faire davantage sur son territoire en termes de conservation de la biodiversité et de ses habitats, le Conseil des maires de la MRC de Papineau a adopté la Stratégie de conservation de la biodiversité en juin 2020. Cette Stratégie identifie plus de 650 km de corridors écologiques qui permettront de maintenir ou de rétablir la connectivité pour les déplacements fauniques et la propagation de la flore entre six secteurs d'intérêt écologique à protéger ou à aménager durablement. Plus précisément, la Stratégie prévoit :

- 240 km de corridors écologiques en milieu agricole et 429 km de corridors écologiques en milieu forestier;
- des corridors écologiques en milieu agricole d'au moins 40 m de largeur (20 m de part et d'autre des cours d'eau *principaux*) qui correspondent aux milieux hydriques du territoire de la MRC et à leurs berges. Ces corridors serviront à identifier les endroits où des interventions pour rétablir la connectivité écologique devront être réalisées. Le Canton de Lochaber-Partie-ouest a mis en place ce type de corridor depuis 2020 sur son territoire agricole (Règlement de zonage);
- des corridors écologiques en milieu forestier d'un minimum de 500 m de largeur, localisés aux endroits où le couvert forestier n'est pas ou très peu fragmenté. Ils serviront à maintenir la connectivité du territoire pour les déplacements fauniques et la propagation de la flore. Le Canton de Lochaber-Partie-ouest a mis en place un type de corridor similaire depuis 2020 sur son territoire forestier (Règlement de zonage);
- un réseau des derniers massifs forestiers d'importance en milieu agricole qui servira d'outil pour le maintien et le rétablissement de la connectivité du territoire, surtout dans le sud de la MRC;
- des zones de mouvement de masse non construisibles et non cultivables qui constituent un outil pour le maintien et le rétablissement de la connectivité du territoire, surtout dans le sud de la MRC. Le Canton de Lochaber-Partie-ouest a mis en place ce type de zone de mouvement de masse en 2020 sur son territoire (Règlement de zonage).

Lors des discussions avec le Comité sur la biodiversité, des éléments de la Stratégie devront être revus suite à une meilleure connaissance du territoire, ainsi que la bonification des cibles de conservation du gouvernement. Entre autres, les largeurs des corridors écologiques devront être modulables selon la réalité du terrain. Il est d'ailleurs prévu dans les actions de mettre à jour la Stratégie.

Avec l'adoption de sa Stratégie, la MRC de Papineau s'engage aussi à participer à l'atteinte d'une cible de conservation de 30 % de son territoire par le biais d'outils légaux et d'outils d'aménagement du territoire. Il s'agira de protéger légalement certains territoires et de conserver les acquis, mais surtout de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC afin notamment d'y intégrer des corridors écologiques et les contraintes du territoire, notamment dans le sud, et en veillant à une répartition équitable des zones de conservation selon l'utilisation du sol. Cet engagement permettra entre autres de consolider le réseau de territoires conservés dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides.

La Stratégie identifie huit objectifs pour atteindre la cible de conservation de 30 % du territoire:

1. Offrir aux espèces fauniques et floristiques des conditions favorables à leur déplacement et à leur propagation, et à l'accomplissement de leur cycle de vie;
2. Maintenir ou rétablir les endroits du territoire qui assurent la connectivité écologique entre les six secteurs d'intérêts écologiques suivants :
 - le Parc national de Plaisance;
 - le territoire de Kenauk Nature;
 - la Réserve faunique Papineau-Labelle;
 - le territoire mit en réserve Mashkiki;
 - la Réserve écologique de la Forêt-La-Blanche;
 - le projet d'une réserve de biodiversité du Mont-Sainte-Marie.
3. Identifier les milieux naturels du territoire à conserver ou à restaurer, particulièrement les noyaux importants de la biodiversité de notre territoire, ainsi que les corridors écologiques qui serviront à les relier entre eux;
4. Rétablir la connectivité écologique en milieu agricole et le long des grandes rivières du territoire;
5. Identifier les endroits névralgiques du réseau routier où planifier des passages fauniques notamment pour l'autoroute 50;
6. Préserver durablement les paysages naturels de la MRC de Papineau des altérations anthropiques irréversibles;
7. Encourager la conservation volontaire sur les terres privées aux endroits stratégiques à l'aide d'incitatifs financiers;
8. Protéger la qualité de l'eau.

En tenant compte de ces objectifs, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont été en mesure de proposer une stratégie basée sur une démarche scientifique, laquelle a pris en compte la réalité de chaque municipalité locale. Un résumé de la démarche d'élaboration de la Stratégie est disponible à l'ANNEXE A.

Afin de concrétiser la vision de la Stratégie et de la mettre en œuvre, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont été mandatés, en juin 2020, pour élaborer un plan d'action qui répond aux enjeux de conservation de la biodiversité du territoire de la MRC. De plus, le plan d'action vise l'atteinte de la cible de conservation de 30 % du territoire. Ce plan d'action est présenté au [chapitre 4](#) du présent document.

Le territoire de la MRC de Papineau est d'ailleurs compris dans un important corridor faunique et floristique nord-américain qui s'étend du parc des Adirondacks (dans l'état de New York) au parc national du Mont-Tremblant. Sur le territoire de la MRC de Papineau, ce corridor se traduit par

un lien naturel entre le parc national de Plaisance, le projet de refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais et le parc national du Mont-Tremblant.

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2025-2030

À la suite de l'adoption de la Stratégie, le Comité sur la biodiversité, en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, a travaillé à l'élaboration du plan d'action sur la conservation de la biodiversité. Deux grandes étapes ont permis l'élaboration du plan d'action : la formulation des enjeux et le choix des actions.

2.1. Formulation des enjeux

Afin que les différentes réalités rencontrées sur le territoire de la MRC en matière de conservation de la biodiversité soient représentées dans le plan d'action, cinq enjeux prioritaires ont été déterminés à partir :

1. du portrait de la biodiversité et de la connectivité du territoire issu de la Stratégie ;
2. des recommandations issues du Forum sur une proposition de stratégie, tenue en mars 2020, à Montebello;
3. des consultations réalisées auprès des municipalités locales et;
4. des consultations réalisées auprès de nos partenaires.

Les cinq enjeux prioritaires sont énumérés ci-dessous et décrits au [chapitre 3](#).

Enjeu 1	Maintien et amélioration de la biodiversité
Enjeu 2	Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
Enjeu 3	Adhésion de la population
Enjeu 4	Développement et maintien de partenariats
Enjeu 5	Transfert de connaissance et financement des projets (en lien avec la Stratégie)

2.2. Choix des actions

Le comité a énoncé 45 actions pour l'ensemble des enjeux identifiés en suivant une démarche scientifique et sociale. Ces actions découlent des consultations auprès des municipalités locales et des partenaires, ainsi que des recommandations du Forum sur une proposition de stratégie. Puisqu'il s'agit d'un nombre important d'actions et que la MRC de

Papineau aspire à obtenir des résultats, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont priorisé les actions que la MRC devrait entreprendre pour répondre aux objectifs de la Stratégie. Cet exercice s'est effectué en deux temps. D'abord, une priorisation des actions par la méthode Q a été effectuée. Ensuite, une analyse et une validation des actions ont été réalisées par le Comité sur la biodiversité.

2.2.1. Priorisation des actions par la méthode Q

La Chaire de recherche du Canada en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais a réalisé une priorisation des 45 actions selon la méthode Q. Cette méthode consiste à

classer des énoncés en fonction de leur importance pour un enjeu ou une problématique donnée. Il s'agit d'une méthode qui fait appel à une classification d'énoncés qualitatifs et à des analyses statistiques des données. En appliquant la méthode Q à la priorisation des actions, cela permet de cerner les actions qui font consensus à une plus grande échelle auprès des groupes ciblés et de connaître les actions prioritaires.

Un sondage de priorisation a donc été envoyé à quatre groupes cibles du territoire de la MRC : les élus, les gestionnaires municipaux, les membres du Comité sur la biodiversité et des acteurs d'importance dans la gestion du territoire. À terme, 36 sondages ont été comptabilisés, puis analysés par la méthode Q.

La méthodologie et les résultats de l'analyse par la méthode Q sont détaillés dans le rapport intitulé « Utilisation de la méthode Q pour soutenir la priorisation des actions de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau », présenté à l'ANNEXE B.

2.2.2. Analyse et validation des actions par le Comité sur la biodiversité

Après avoir pris connaissance des résultats de l'analyse de priorisation des actions selon la méthode Q, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont analysé les actions et conservé celles qui répondent aux enjeux prioritaires de conservation de la biodiversité préalablement identifiés. Majoritairement favorisée par le Comité sur la biodiversité, l'intégration dans le SAD des corridors écologiques identifiés dans la Stratégie a été identifiée comme action essentielle pour favoriser l'atteinte de notre cible de conservation du territoire de 30 %.

Le plan d'action, qui intègre les actions priorisées par le Comité, est présenté au [chapitre 4](#).

3. ENJEUX SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC

3.1. Enjeu 1 : Maintien et amélioration de la biodiversité

Si l'on tient compte de la présence d'un nombre important d'espèces rares, en péril, menacées ou vulnérables sur son territoire, la MRC de Papineau fait partie des points chauds de la biodiversité au Québec (Bernard Tardif et al., 2005). Les nombreux inventaires réalisés au courant des dernières années sur le territoire de la MRC renforcent cette idée de points chauds de la biodiversité notamment par la découverte de plusieurs secteurs riches en espèces floristiques à statut particulier. Cependant, avec la pression humaine sur les milieux naturels qui s'accroît sur notre territoire et qui modifie les composantes fauniques et floristiques locales, l'accomplissement du cycle de vie, ainsi que les déplacements de la faune et la flore sont de plus en plus complexes et limités. Les réseaux routiers, les ensembles résidentiels et les vastes champs agricoles peuvent constituer des barrières aux déplacements de la faune et à la propagation de la flore. Sans encadrement adéquat, ces activités humaines peuvent endommager, fragmenter ou faire disparaître des habitats sensibles du territoire essentiel pour la biodiversité.

Les activités humaines, comme l'agriculture, le développement urbain, les activités minières, la villégiature (incluant la navigation de plaisance) et le récréotourisme, facilitent également la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) qui ont, elles aussi, des impacts négatifs

sur la biodiversité. Les EEE menacent, entre autres, la santé et la sécurité humaine, nuisent aux écosystèmes naturels, réduisent la productivité et la régénération des forêts, perturbent les activités reliées à l'agriculture et à la foresterie, et entravent les activités récréatives et touristiques (Commission de la capitale nationale, 2025). Par exemple, les EEE végétales sont caractérisées par une production accrue de biomasse, ce qui rend difficile leur cohabitation avec d'autres espèces végétales. En effet, la propagation des EEE végétales entraîne généralement un appauvrissement de la biodiversité (aussi appelée homogénéisation), car les EEE présentent souvent des caractéristiques qui leur permettent d'être plus efficaces que la majorité des espèces indigènes pour compétitionner les ressources et les espaces disponibles. Elles peuvent donc se développer rapidement en grandes colonies denses et dominer un milieu naturel autrefois colonisé par une multitude d'espèces indigènes.

Dans la MRC de Papineau, les EEE sont présentes surtout au sud de la région, près de la rivière des Outaouais, mais sont tout de même présentes au nord de la MRC. Les espèces les plus rencontrées sont le roseau commun (*Phragmites australis*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), la châtaigne d'eau et le myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*). Certaines espèces de nerprun (*Fragula alnus* et *Rhamnus cathartica*) ont aussi été observées dans le sud de la MRC et leur progression doit faire l'objet d'une surveillance accrue. Aussi, des efforts importants de contrôle et d'éradication des colonies de roseaux communs dans le Parc national de Plaisance et en périphérie de celui-ci sont en cours depuis déjà quelques années.

L'ensemble des activités humaines facilitent la propagation des EEE, qui ont des impacts négatifs sur le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau. L'utilisation d'embarcations de plaisance mal nettoyées et les activités d'horticultures résidentielles sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les EEE se propagent en bordure et dans les plans d'eau. Lorsque présentes dans ces milieux, les EEE peuvent provoquer un rétrécissement des voies navigables, une nuisance pour la pêche et la baignade, l'obstruction des prises d'eau potable et une dégradation de l'aspect esthétique (Organisme de bassin versant fleuve Saint-Jean, 2021). En termes de conservation de la biodiversité, en raison notamment de leur grande compétitivité, les EEE remplacent généralement assez rapidement les espèces indigènes que l'on retrouve dans un milieu. Cela affecte donc la disponibilité des habitats et des sites d'alimentation essentiels à certaines espèces aquatiques et semi-aquatiques.

Dans les milieux hydriques de la MRC de Papineau, les EEE sont concentrées au sud du territoire, mais bien présentes dans le nord du territoire. Comme énuméré précédemment, le roseau commun, la renouée du Japon, la châtaigne d'eau et le myriophylle à épi sont les espèces les plus rencontrées et recensées sur le territoire de la MRC. Il est donc important pour la MRC de Papineau de surveiller les colonies d'EEE afin de limiter leur propagation.

La MRC de Papineau a toute avantage à planifier dès maintenant la conservation de la biodiversité et la connectivité écologique de son territoire. Cet exercice de planification nécessite non seulement une connaissance fine du territoire, mais également une adaptation de la réglementation applicable et un accompagnement des organisations sur notre territoire et sur les territoires voisins. Tous les acteurs impliqués ont la responsabilité de planifier judicieusement l'aménagement du territoire au bénéfice des citoyens et de la nature.

En mars 2021, la LCPN a fait l'objet d'une réforme lorsque la Loi 46 (Assemblée nationale du Québec, 2021) est entrée en vigueur. Auparavant, la LCPN prévoyait cinq types d'aires protégées,

dont l'attribution des statuts varie en fonction des objectifs poursuivis, des activités qui y sont interdites et des caractéristiques du milieu à protéger : la réserve de biodiversité, la réserve aquatique, la réserve écologique, le paysage humanisé et la réserve naturelle. Avec la réforme de la LCPN, trois statuts additionnels d'aires protégées sont ajoutés : l'aire protégée d'initiative autochtone, la réserve marine et l'aire protégée d'utilisation durable. Ce dernier statut est particulier, car il vise la protection des écosystèmes et des habitats, mais aussi des valeurs culturelles qui y sont associées. Ainsi, une aire protégée d'utilisation durable permettrait de préserver la majeure partie de la zone dans des conditions naturelles, mais aussi d'utiliser les ressources naturelles du territoire au bénéfice de la population locale. Ces aires protégées sont généralement vastes et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielles et compatibles avec la conservation de la nature est possible sur une minorité du territoire. La MRC souhaite donc explorer cette nouvelle catégorie d'aires protégées. Les milieux naturels désignés par un plan selon l'article 13 de la LCPN et d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE), reconnues par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) seront aussi analysés par la MRC afin de bonifier les aires protégées sur le territoire.

En mettant en œuvre des actions concrètes pour le maintien et l'amélioration de la biodiversité sur son territoire, la MRC de Papineau souhaite atteindre la cible de conservation de 30 % de son territoire d'ici 2030 identifiée dans la Stratégie. Selon les données disponibles au Registre des aires protégées du Québec, seulement 4 % du territoire de la MRC de Papineau était protégé par le biais d'outils légaux en 2023. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. Ce pourcentage a été estimé avec des outils géomatiques à partir du Registre des aires protégées du Québec 2023.

Les milieux agricoles doivent également être reconnus comme des milieux d'importance pour la biodiversité, puisqu'ils hébergent plusieurs espèces, dont particulièrement les oiseaux champêtres spécifiques à ces habitats. Dans la MRC, treize espèces fauniques sont associées au milieu agricole en Outaouais. Des projets de conservation pour le goglu des prés, la sturnelle des prés, l'hirondelle rustique, le monarque et la couleuvre tachetée ont d'ailleurs été réalisés dans la MRC depuis 2021 grâce au programme ALUS (ALUS, 2023).

3.2. Enjeu 2 : Maintien et amélioration de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de la rivière des Outaouais et des principaux cours d'eau de la MRC de Papineau est perturbée par plusieurs activités. Les activités qui influencent le plus la qualité de l'eau sont l'agriculture, le développement urbain, les activités minières, la villégiature (incluant la navigation de plaisance) et le récréotourisme.

Il existe des solutions relativement simples et accessibles pour maintenir et améliorer la qualité de l'eau. L'implantation de bandes riveraines avec trois strates de végétation, de largeur suffisante permet de contrôler les apports de sédiments et de nutriments (p. ex., phosphate), de réduire la température de l'eau est une des pistes à privilégier. Cette mesure permet donc d'améliorer la qualité de l'eau tout en créant des habitats favorables à la biodiversité.

Pour contrer la sédimentation dans les plans d'eau, il est important de s'assurer que la réglementation municipale en matière de gestion des milieux hydriques soit adéquatement appliquée et qu'un mécanisme de suivi relativement aux travaux en rives, littoral ou plaine inondable soit implanté. Par exemple, dans le cas de travaux de réparation ou d'installation de traverses de cours d'eau (ponts et ponceaux) les travaux doivent se faire selon des normes

rigoureuses inscrites dans un règlement municipal, qui d'ailleurs prévoit des dispositions à l'égard de la gestion des sédiments.

Le plan d'action sur la conservation de la biodiversité considérera aussi les milieux humides et hydriques à conserver ou à restaurer identifiés dans le Plan régional des milieux humides et hydriques. Un ajustement des corridors écologiques déjà identifiés dans la Stratégie est d'ailleurs à prévoir en fonction des milieux humides et hydriques jugés prioritaires pour la conservation. Avec les rives et les cours d'eau, les milieux humides sont des endroits riches pour la faune et la flore, et sont des secteurs d'intérêt à conserver par la MRC, et ce, pour l'atteinte de sa cible de conservation de 30 %.

3.3. Enjeu 3 : Adhésion de la population

L'adhésion de la population est un préalable au succès de la mise en œuvre de la Stratégie, puisque la conservation de la biodiversité touche de près ou de loin chaque communauté. Dès l'élaboration de la Stratégie, déjà plusieurs groupes sectoriels se sont mobilisés, intéressés et impliqués dans la démarche entreprise par la MRC : les municipalités locales, les élus municipaux, les responsables des secteurs agricoles et forestiers, les citoyens, les écoliers, les médias, etc. Ces groupes sectoriels sont primordiaux pour assurer la réussite de la Stratégie et du plan d'action sur la conservation de la biodiversité et faire rayonner les initiatives entreprises par la MRC et par les organisations du territoire en matière de conservation de la biodiversité. D'ailleurs, cette diversité d'intervenants est reflétée dans la composition du Comité sur la biodiversité, constitué d'une quinzaine de membres issus de milieux très variés.

Le plan d'action sur la conservation de la biodiversité comprend donc plusieurs actions visant à assurer l'adhésion de la population par l'éducation et la diffusion d'informations à l'égard de la conservation de la biodiversité et du suivi de l'avancement du plan d'action. À cet effet, les médias seront particulièrement sollicités et utilisés comme moyens de communication afin d'échanger, d'informer et d'obtenir de l'information des divers groupes sectoriels mentionnés au paragraphe précédent.

À l'heure actuelle, plusieurs organisations sur le territoire de la MRC bénéficient déjà d'une expertise et d'un réseau qui est bénéfique à la mobilisation de la population et d'autres groupes cibles. La MRC a donc tout intérêt à mettre à profit ces ressources et ces expertises dans la réalisation de certaines actions du plan d'action. La MRC collabore déjà avec une multitude d'acteurs et d'experts spécialisés notamment en conservation, en éducation, en science et en concertation. La poursuite de ces collaborations est donc essentielle à la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie sur le territoire de la MRC.

La mobilisation des grands propriétaires fonciers, particulièrement dans les derniers massifs forestiers d'importance au sud du territoire, constitue un défi important dans l'atteinte de notre cible de conservation du territoire de 30 %. En décembre 2023, un citoyen du Canton de Lochaber-Partie-Ouest a protégé un territoire forestier de 300 acres par une servitude de conservation à perpétuité en vertu du Programme des dons écologiques. La collaboration avec nos partenaires est donc un atout important pour orienter les interventions de tous et pour atteindre des objectifs communs.

3.4. Enjeu 4 : Développement et maintien de partenariats

La Stratégie a comme principal objectif de maintenir et de rétablir la connectivité pour les déplacements de la faune et la propagation de la flore sur le territoire de la MRC. La biodiversité ne se limite toutefois pas aux outils d'aménagement et de planification du territoire en vigueur ou aux limites géographiques pour se déplacer et accomplir leur cycle de vie. Les réflexions qui mènent à la détermination de corridors écologiques doivent donc être cohérentes avec ce principe.

Pour être conséquente à ce principe, la MRC de Papineau a consulté les MRC limitrophes à son territoire dans le but de connaître les initiatives réalisées, en cours de réalisation ou prévues en matière de conservation de la biodiversité. La MRC de Papineau a ainsi été en mesure d'arrimer sa vision de planification et d'aménagement du territoire avec celles de ces partenaires et de tracer des corridors écologiques conséquents sur son territoire. Par exemple, les corridors écologiques identifiés dans la Stratégie de la MRC de Papineau sont cohérents avec les secteurs d'intérêt écologiques et les corridors identifiés dans la Stratégie de conservation des milieux naturels de la MRC d'Argenteuil (MRC Argenteuil, 2016). La MRC veut s'assurer que la cohérence entre les diverses initiatives des MRC voisines (Antoine-Labelle, Argenteuil, Collines-de-l'Outaouais, Laurentides, Vallée-de-la-Gatineau, Ville de Gatineau) soit conservée à travers le temps.

D'autres organisations œuvrant dans les domaines de la biodiversité, de la science, du tourisme, de la concertation, de la gouvernance et de la conservation ont aussi été consultées dans l'élaboration de la Stratégie et de son plan d'action. Au-delà de l'adoption du plan d'action sur la conservation de la biodiversité, la MRC de Papineau devra aussi poursuivre ses collaborations avec ses partenaires, et créer de nouveaux partenariats en fonction des défis qui se présentent à elle.

En termes de partenariats, il est important de poursuivre les efforts avec les multiples intervenants du milieu agricole afin de maintenir ou de rétablir la connectivité écologique en terres agricoles. Il en est de même pour les acteurs impliqués dans la protection des milieux aquatiques qui seront assurément interpellés dans la réalisation de projets en lien avec les lacs et cours d'eau visés par la Stratégie. Il en va de même pour le milieu forestier, tant en terres publiques qu'en terres privées.

3.5. Enjeu 5 : Transfert de connaissance et financement des projets

La MRC de Papineau identifie aussi le transfert de connaissance à l'égard de la conservation de la biodiversité comme un enjeu important pour l'opérationnalisation de la Stratégie. En effet, bien que les municipalités locales et nos partenaires aient été consultés lors de l'élaboration de la Stratégie, la MRC convient que les différents intervenants impliqués souhaitaient être davantage informés et outillés en matière de conservation de la biodiversité sur le territoire. Ainsi, l'organisation de formations et la création d'outils adaptés à chaque groupe d'acteurs devront être intégrées au plan d'action.

Par notre participation, grâce à la suggestion du maire du Canton de Lochaber-Partie-Ouest, au Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ), la MRC de Papineau sera prochainement en mesure d'octroyer du financement pour la réalisation de

projets ou d'activités qui cadrent avec le plan d'action sur la conservation de la biodiversité. Il faut toutefois noter que, bien que les modalités d'utilisation du Fonds de la FFQ soient connues, la MRC de Papineau devra aussi déterminer les critères de sélection relatifs à l'utilisation des sommes disponibles.

Il sera aussi question d'utiliser certains montant du Fonds des municipalités pour la biodiversité comme levier financier dans la recherche de financement pour la réalisation de projets de plus grande envergure ou nécessitant une plus grande enveloppe budgétaire.

4. PLAN D'ACTION 2025-2030 SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le plan d'action sur la conservation de la biodiversité se veut un document de mise en œuvre évolutif, c'est-à-dire qu'une révision des enjeux et des actions est prévue sur une base quinquennale. Le plan d'action a donc été réfléchi et construit pour refléter les orientations régionales, sur une période de cinq ans, à l'égard des actions que la MRC souhaite entreprendre afin de conserver sa biodiversité et ses habitats.

Le plan d'action contient six objectifs transversaux à savoir :

- **OBJECTIF A** - Assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire
- **OBJECTIF B** - Communiquer et diffuser efficacement les connaissances en matière de conservation de la biodiversité
- **OBJECTIF C** - Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et le long des grands axes routiers
- **OBJECTIF D** - Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité
- **OBJECTIF E** - Assurer une approche régionale de la mise en œuvre du plan d'action sur la conservation de la biodiversité
- **OBJECTIF F** - Accompagner, mobiliser et former l'ensemble des municipalités locales à l'égard de la conservation de la biodiversité

Chaque objectif transversal se conjugue avec un ou plusieurs indicateurs de suivi et des cibles. L'échéancier prévu, les partenaires potentiels, ainsi que les enjeux associés accompagnent chaque action et permettront de guider et d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action. En raison de la nature transversale de plusieurs actions, celles-ci peuvent être associées à un ou plusieurs enjeux décrits au [chapitre 3](#). Un suivi de la mise en œuvre du plan d'action est prévu chaque année.

Objectif A. Assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire

INDICATEURS DE SUIVI	CIBLES
Intégration des corridors écologiques, en y incluant ceux de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, au SAD	Les corridors écologiques, dont ceux de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, sont intégrés au SAD
Pourcentage du territoire de la MRC conservé par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire	30 % du territoire de la MRC conservé par le biais d'outils légaux ou d'aménagement du territoire

#	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES POTENTIELS	ENJEUX
A1	Modifier le SAD en intégrant des dispositions particulières dans le document complémentaire et des affectations du territoire favorisant la conservation de la biodiversité. Les modifications au SAD permettront de protéger 30 % de la superficie du territoire, à partir des données fiables sur les habitats fauniques légaux (MRNF, 2019), les espèces en situation précaire (MELCCFP, 2025a), les corridors écologiques, les contraintes du territoire, les aires protégées existantes et potentielles, et d'autres données pertinentes	2026-2028	Municipalités locales Ministères concernés CREDDO KZA UPA	1-2
A2	Intégrer la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette dans la Stratégie (et la carte des corridors)	2025-2027	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette	1-2
A3	Mettre en place des outils légaux d'aménagement du territoire et mettre à jour annuellement le pourcentage de territoire conservé par ces outils	2025-2030	MRC Municipalités locales Ministères concernés	1-2
A4	Évaluer les opportunités de jumeler les corridors écologiques avec les sentiers et corridors dédiés au récréotourisme	2026	Municipalités locales Organismes concernés	1-2

Objectif B. Communiquer et diffuser efficacement les connaissances en matière de conservation de la biodiversité

INDICATEURS DE SUIVI	CIBLES
Nombre de communications (publicités, infolettres, articles et publications dans les médias sociaux) concernant la conservation de la biodiversité publiées annuellement par la MRC	12 communications concernant la conservation de la biodiversité publiées annuellement par la MRC
Nombre de projets dans les écoles pour lesquels la MRC s'est impliquée	3 projets visant la conservation de la biodiversité réalisés dans les écoles

#	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES POTENTIELS	ENJEUX
B1	Promouvoir les bons coups de la MRC en matière de conservation de la biodiversité	2025-2030	Municipalités locales Partenaires intéressés ALUS	3-4
B2	Accompagner les organismes concernés dans l'éducation des jeunes face à la conservation de la biodiversité	2026-2027	Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens Centre de service scolaire Parc national de Plaisance OBV RPNS, COBALI Les amis de la Forêt-la-Blanche	3-4
B3	Sensibiliser la population et les municipalités sur la protection de la biodiversité, en considérant l'impact des animaux domestiques parmi les nombreuses menaces qui l'affectent	2025-2030	Municipalités locales Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens Centre de service scolaire Parc national de Plaisance OBV RPNS, COBALI, CREDDO, CNC, ALUS, CGBRO	3-5

Objectif C. Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers

INDICATEURS DE SUIVI	CIBLES
Mise en vigueur d'un plan de lutte régional aux EEE	Plan de lutte aux EEE mis en vigueur
Nombre de projets d'aménagement forestier durable et d'éducation aux bonnes pratiques agricoles auxquels la MRC a collaboré	3 projets auxquels la MRC collabore chaque année
Nombre de projets de protection de bandes riveraines et/ou habitats d'importance auxquels la MRC a collaboré	3 projets auxquels la MRC collabore chaque année

#	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES POTENTIELS	ENJEUX
C1	Poursuivre les communications avec Kenauk Nature, le Parc national de Plaisance, la Forêt-la-Blanche et le projet de refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais afin de rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole périphérique à ces organisations	2025-2029	UPA, ALUS, CNC, OBV RPNS, COBALI, CGBRO, MFFP, municipalités locales (Lochaber-Partie-Ouest), Kenauk Nature	1-2-4
C2	Identifier les EEE prioritaires et participer à la création et la mise en œuvre d'un plan de prévention et lutte régional	2025-2027	CREDDO, OBV RPNS, COBALI, UPA, CGBRO, parc National de Plaisance, municipalités locales, ministères concernés, associations de lacs, KZA	1
C3	Assurer la protection des bandes riveraines prévues par la réglementation et collaborer à la mise en place de projets de protection des bandes riveraines	2025-2030	ALUS, UPA, OBV RPNS, COBALI, CREDDO, municipalités locales, organisations œuvrant dans le milieu agricole, Capital Nature, associations de lacs, KZA	1-2-4

C4	Collaborer à la mise en place de projets d'aménagement forestier durable et d'éducation aux bonnes pratiques sylvicoles, notamment en sensibilisant et en accompagnant les propriétaires de terres privées	2025-2030	ALUS, UPA, CNC, OBV RPNS, COBALI, municipalités locales, organisations œuvrant dans le milieu forestier, Agence des forêts privées de l'Outaouais, Conseillers forestiers de l'Outaouais, Kenauk Nature, KZA	1-2-4
C5	Analyser l'utilisation des passages fauniques par les différentes espèces, s'assurer de leur pérennité à la suite de l'agrandissement de l'autoroute 50, implanter des clôtures le long des grands axes routiers et que ces passages fassent partie intégrante d'un corridor forestier	2025-2026	ISFORT, UQO, autres universités, OBV RPNS, COBALI, CREDDO, CNC, ministères concernés, Éco-corridor laurentiens, municipalités locales (Lochaber-Partie-Ouest)	1-4
C6	Poursuivre les discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour assurer un nombre adéquat de passages fauniques potentiels fonctionnels pour la biodiversité, notamment sur l'autoroute 50	2025-2026	ISFORT, UQO, autres universités, OBV RPNS, COBALI, CREDDO, CNC, ministères concernés, Éco-corridor laurentiens, municipalités locales	1-4
C7	Favoriser le développement de l'agriculture durable sur le territoire de la MRC en se référant, entre autres, au Plan d'agriculture durable 2020-2030 (MAPAQ, 2020)	2025	ALUS, UPA, ISFORT, UQO, CREDDO, ministères concernés, municipalités locales, clubs agri-conseil, Agro-Lab Petite-Nation	1-2-4
C8	Encourager la plantation de haies brise-vent en milieu agricole et de bandes végétalisées le long des fossés	2025-2030	ALUS, UPA, ISFORT, UQO, OBV RPNS, COBALI, CREDDO, ministères concernés, municipalités locales, clubs agri-conseil, organisations œuvrant dans le milieu agricole, Capital Nature	1-2-4

Objectif D. Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité

INDICATEURS DE SUIVI	CIBLES
Nombre d'inventaires fauniques et floristiques (ou secteurs inventoriés) réalisés annuellement dans les corridors écologiques et sur le territoire de la MRC	6 inventaires fauniques et floristiques (ou secteurs inventoriés) réalisés annuellement dans les corridors écologiques et sur le territoire de la MRC
Formation obtenue concernant les outils législatifs en lien avec la conservation de la biodiversité	Une formation par année pour les employés de la MRC et les municipalités

#	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES POTENTIELS	ENJEUX
D1	Accompagner les spécialistes en inventaire fauniques et floristiques dans la planification et l'optimisation des inventaires sur notre territoire	2025-2030	Spécialistes en inventaire, Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens, ISFORT, UQO, Capital Nature, CNC, propriétaires de boisés privés, Éco-corridors laurentiens, KZA, Parc régional de la Forêt Bowman	1-3-4-5
D2	Connaitre et maitriser les outils législatifs en lien avec la conservation de la biodiversité et la connectivité	2025-2027	MRC, ministères concernés, CNC, Éco-corridors laurentiens	5

Objectif E. Assurer une approche régionale de la mise en œuvre du plan d'action sur la conservation de la biodiversité

INDICATEURS DE SUIVI	CIBLES
Pourcentage de municipalités rencontrées pour discuter de l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux	75% des municipalités rencontrées pour discuter de l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux
Pourcentage de municipalités accompagnées pour l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux	50 % des municipalités accompagnées pour l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux

#	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES POTENTIELS	ENJEUX
E1	Assurer le transfert de connaissance entre le plan d'action et les autres outils de planification et d'aménagement de la MRC (PRMHH, PGMR, Plan d'action sur le développement durable, SAD, etc.)	2025-2028	MRC Conseil des maires	3-5
E2	Poursuivre notre participation au projet de création d'un réseau régional favorisant le maintien de la connectivité écologique entre les Parcs nationaux d'Oka, du Mont-Tremblant, de Plaisance et du projet de refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais	2025-2030	CNC Éco-corridors laurentiens MRC voisines	4
E3	Accompagner les municipalités locales dans l'intégration de dispositions relatives à la conservation de la biodiversité dans leurs règlements d'urbanismes respectifs en organisant une tournée des municipalités et en publicisant un guide d'information à cet égard	2025-2030	Municipalités locales Ministères concernés	1-2

Objectif F. Accompagner, mobiliser et former l'ensemble des municipalités locales à l'égard de la conservation de la biodiversité

INDICATEURS DE SUIVI	CIBLES
Pourcentage de municipalités accompagnées	50 % des municipalités ont été accompagnées par la MRC pour bonifier leurs actions
Pourcentage municipalités rencontrées pour discuter de l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux	75% des municipalités ayant été rencontré pour discuter de l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements municipaux

#	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES POTENTIELS	ENJEUX
F1	Organiser un forum sur les avancées et les bonnes pratiques en lien avec le plan d'action (destiné aux élus municipaux, aux organisations et aux institutions œuvrant dans le domaine de la conservation du territoire)	2027	Municipalités locales Organisations et institutions concernées Comité sur la conservation de la biodiversité	3-4-5
F2	Offrir une formation destinée aux employés municipaux de la MRC à l'égard de la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC de Papineau	2026	Municipalités locales	3-5
F3	Former les municipalités aux bonnes pratiques de contrôle de l'érosion sur les chantiers routiers et de construction, dont la méthode du tiers inférieur (Ministère des Transports du Québec, 2011)	2025-2030	Municipalités locales	1-2-5

Objectif G. Assurer une continuité/pérennité dans la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC

INDICATEURS	CIBLES
Montant obtenu par des financements externes pour la réalisation de projets en lien avec la conservation de la biodiversité	250 000 \$ obtenu par des financements externes pour la réalisation de projets en lien avec la conservation de la biodiversité
Montant dépensé par la MRC provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité	134 543 \$ investit sur le territoire provenant du Fonds des municipalités pour la biodiversité

#	ACTIONS	ÉCHÉANCIER	PARTENAIRES POTENTIELS	ENJEUX
G1	Rechercher des sources de financement potentielles pour financer les projets en lien avec la conservation de la biodiversité	2025-2026	Ministères concernés Fondations privées Partenaires visés KZA	5

CONCLUSION

Aujourd'hui, les acteurs impliqués ont cette volonté de planifier judicieusement l'aménagement du territoire pour qu'il s'inscrive dans une perspective de développement durable afin que les citoyens puissent en bénéficier dans un équilibre avec la nature. Pour atteindre les objectifs de son plan d'action, la MRC de Papineau devra ainsi s'assurer que les populations résidentes et saisonnières, ainsi que les touristes adhèrent, chacun à leur façon, à la vision et aux projets de la MRC de Papineau en matière de conservation de la biodiversité. Il s'agit non seulement d'impliquer les citoyens, mais aussi de collaborer activement avec les municipalités locales, nos partenaires et les spécialistes en conservation afin que tout projet soit cohérent et nous rapproche de nos objectifs communs. Notamment, nous nous devons de maintenir ou des rétablir les endroits du territoire qui assurent la connectivité écologique et ainsi offrir aux espèces fauniques et floristiques des conditions favorables à leur déplacement et à leur propagation.

En 2021, le Québec protégeait 17 % de son territoire terrestre par le biais d'outils légaux, comme les aires protégées, les sites de conservation volontaire et les autres mesures de conservation efficace (AMCE). En 2030, le gouvernement québécois souhaite que cette cible atteigne 30 % du territoire. Le présent plan d'action est une étape importante vers la réalisation de cette cible primordiale.

RÉFÉRENCES

- ALUS. (2023). *13 espèces en péril sur notre territoire*. https://alus.ca/wp-content/uploads/2023/01/Outaouais_Especies-en-peril_Outouais_VFfinal.pdf
- Assemblée nationale du Québec. (2021). *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, L.Q. 2021, c. 1*. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2021/2021C1F.PDF
- Bernard Tardif, Yves Lachance, & Gildo Lavoie. (2005). *Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 60 p. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/atlas-biodiversite-quebec-especies-menacees-vulnerables.pdf>
- biodivcanada. (n.d.). *Stratégie canadienne de la biodiversité*. Retrieved 15 January 2025, from <https://www.biodivcanada.ca/strategie-et-plan-daction-de-biodiversite-nationale/strategie-canadienne-de-la-biodiversite>
- Commission de la Capitale-Nationale. (2025). *Les plantes exotiques envahissantes dans la région de la capitale*. <https://ccn-ncc.gc.ca/les-plantes-envahissantes-dans-la-capitale>
- Conservation de la nature Canada. (2025a). *Corridors écologiques. Accueil - Corridors écologiques*. <https://www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/projets-vedettes/corridors-ecologiques/>
- Conservation de la nature Canada. (2025b). *Glossaire. Accueil - Nos actions - Ressources - Glossaire*. <https://www.natureconservancy.ca/fr/nos-actions/ressources/glossaire/>
- Goulwen Dy, Myriam Martel, Martin Joly, & Geneviève Dufour Tremblay. (2019, February 12). *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 2018, 75 p. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/guide-plans-regionaux.pdf>
- Légis Québec. (2024a). *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Chapitre Q-2. Art. 46.0.2*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/q-2>
- Légis Québec. (2024b, November 1). *Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN), Chapitre C-61.01*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/c-61.01>
- Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L., & Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. *Le Naturaliste Canadien*, 137(2), 21–27. <https://doi.org/10.7202/1015490AR>
- MAPAQ. (2020). *Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Plan d'agriculture durable 2020-2030*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie->

alimentation/publications-
adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf

- MELCCFP. (2024). *Aires protégées au Québec (version du 31 mars 2024)*. <https://services-mddelcc.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=8e624ac767b04c0989a9229224b91334>
- MELCCFP. (2025a). *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Données sur les espèces en situation précaire. Gouvernement du Québec*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire>
- MELCCFP. (2025b). *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec. Registre des aires protégées au Québec. Gouvernement du Québec*. https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm
- Ministère des Transports du Québec. (2011). *Méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers. Guide d'information à l'intention des gestionnaires des réseaux routiers*. <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1079063.pdf>
- MRC Argenteuil. (2016). *Rapport final de la Stratégie de conservation des milieux naturels d'Argenteuil*. https://argenteuil.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/Strat%C3%A9gie_conservation_milieux_naturels_MRC_dArgenteuil_2016.pdf
- MRC de Papineau. (2025). *Agro Lab Petite Nation*. <https://mrcpapineau.com/services/agro-lab-petite-nation/>
- MRNF. (2019). *Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec. Forêt ouverte. Gouvernement du Québec*. https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/?context=_faune&zoom=8¢er=-73.77692,45.82988&invisiblelayers=* &visiblelayers=ad4ace7ab10eedbc64ee32e4c48eebd6,1da64ddfeaf23710b8a9ad95133fb5d8
- Nature-Action Québec. (2022). *Les corridors écologiques : Solutions naturelles pour la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques*. <https://nature-action.qc.ca/wp-content/uploads/2022/08/Annexe-3-Fiche-technique.pdf>
- Nature-Action Québec. (2023, October 24). *Mobilisation nationale pour l'élaboration du Plan Nature 2030 : NAQ est au rendez-vous!* <https://nature-action.qc.ca/mobilisation-nationale-elaboration-plan-nature-2030/>
- Organisation des Nations unies. (1992). *Convention de l'Organisation des Nations unies sur la diversité biologique*. <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>
- Organisme de bassin versant fleuve Saint-Jean. (2021). *Espèces exotiques envahissantes - Veiller à la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques*. <https://obvfleuvestjean.com/especes-envahissantes/>

- Parcs Canada. (2025). *Corridors écologiques*.
<https://parcs.canada.ca/nature/science/conservation/info-corridors>
- Wikipedia. (2025, January 26). *Point chaud de biodiversité* - Wikipédia.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Point_chaud_de_biodiversit%C3%A9
- WWF-Canada. (2022). *Dérèglement climatique*. <https://wwf.ca/fr/climat/>

Annexe A. Résumé des six étapes d'élaboration de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

Étape 1 – Collecte d'informations exhaustives

Les bases de données sur les types de sols, le socle rocheux, la hauteur des arbres, le réseau hydrographique et les occurrences d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées ainsi (EMVS) ont été consultées. Les occurrences historiques des EMVS ont été extraites de la base de données du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Ces données ont permis de faire ressortir différentes zones d'intérêts pour la conservation, notamment :

- les zones de fortes pentes, où le développement immobilier et l'exploitation forestière et agricole ne sont pas possibles;
- les zones propices à la présence d'espèces floristiques rares ou d'habitats particuliers;
- les rivières qui constituent des pistes de rétablissement de la connectivité en milieu agricole.

Étape 2 – Inventaires fauniques et floristiques

Des inventaires floristiques et fauniques ont été réalisés sur le territoire de la MRC de Papineau, notamment aux endroits stratégiques ou névralgiques, en termes de présence potentielle ou historique d'espèces floristiques particulières. Les vieilles forêts, les forêts exceptionnelles et les milieux humides fragiles, rares ou à restaurer ont aussi été identifiés et inventoriés. L'objectif était notamment de vérifier la présence *in situ* de ses occurrences historiques d'espèces floristiques rares connues sur le territoire.

Étape 3 – Analyse de connectivité du territoire

L'ISFORT et Eco²Urb ont procédé à une analyse de la connectivité du territoire pour le déplacement de la faune, en testant la connectivité des habitats de trois espèces fauniques : la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), le petit polatouche (*Glaucomys volans*) et la martre d'Amérique (*Martes americana*). Ces espèces ont besoin d'habitats peu ou non perturbés pour compléter leur cycle de vie et se déplacer. Dans notre étude, elles sont considérées comme « espèce parapluie », c'est-à-dire qu'en protégeant les habitats de ces trois espèces, on présume protéger l'habitat de 120 autres espèces fauniques sur notre territoire.

L'analyse des résultats de l'analyse de connectivité a permis de tracer des corridors de connectivité préliminaires entre les secteurs d'intérêts écologiques en fonction de la qualité des habitats pour le déplacement des espèces fauniques dans la MRC. Vous pouvez consulter le document de la Stratégie de conservation pour davantage de détails.

Étape 4 – Consultations auprès des municipalités locales et des partenaires

Pour optimiser les corridors de connectivité préliminaires obtenus à la suite de l'analyse des données collectées, les municipalités locales de la MRC ont été rencontrées. Elles ont pu bonifier les tracés proposés en fonction des enjeux et des réalités de leur territoire respectif. Les MRC limitrophes ainsi que certains grands propriétaires privés (notamment Kenauk Nature, Fiducie Lauzon, Énergie Brookfield/Evolugen) ont aussi été rencontrés. Ces rencontres ont permis

d'harmoniser la démarche à l'échelle du territoire de la MRC et d'assurer une cohésion avec les corridors de connectivité des municipalités limitrophes.

Étape 5 – Forum sur une proposition de stratégie de conservation de la biodiversité

Tenu le 12 mars 2020, le Forum sur une proposition de stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau avait comme principal objectif d'informer, de consulter et d'échanger avec les élus et les partenaires sur la Stratégie proposée. Sept ateliers, animés par des experts dans le domaine, ont permis de recueillir des informations quant aux secteurs favorables à la conservation, à l'utilisation durable et à la connectivité du territoire dans un contexte de changement climatique. Une série de recommandations a été priorisée par les participants au forum et a guidé les réflexions des membres du Comité sur la biodiversité pour l'élaboration du plan d'action sur la conservation de la biodiversité.

Étape 6 – Adoption de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau

En juin 2020, le Conseil des maires adopte la Stratégie de conservation de la biodiversité. Au même moment, il mandate le Comité sur la biodiversité d'élaborer un plan d'action qui permettra de mettre en œuvre et d'opérationnaliser la Stratégie.

Annexe B. Utilisation de la méthode Q pour soutenir la priorisation des actions de la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau (Lévesque et Fouqueray, 2020)

Rapport

**UTILISATION DE LA MÉTHODE Q POUR SOUTENIR LA PRIORISATION DES ACTIONS DE
LA STRATÉGIE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DE LA MRC PAPINEAU**

Ann Lévesque et Timothée Fouqueray, ISFORT-UQO

Remis au Comité de la biodiversité de la MRC Papineau

12 mai 2020

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	2
2.	MÉTHODOLOGIE	3
2.1.	ACTIONS À PRIORISER	3
2.2.	SÉLECTION DES RÉPONDANTS	3
2.3.	COLLECTE DE DONNÉES	3
2.4.	ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....	4
3.	RÉSULTATS	5
3.1.	PRÉSENTATION DES PATRONS DE PRIORISATION	7
3.2.	PRÉSENTATION DES ACTIONS CONSENSUELLES ET DIVERGENTES	9
3.3.	RÉSULTATS DU DEUXIÈME EXERCICE DE PRIORISATION RÉALISÉ EN COMITÉ	10
4.	CONCLUSION	14
5.	RÉFÉRENCES	15
6.	ANNEXES	16
6.1.	LISTE DES ACTIONS À PRIORISER	16
6.2.	ARCHÉTYPES DES PATRONS DE PRIORISATION REGROUPÉS	18
6.3.	LES ACTIONS PRIORITAIRES ET CONSENSUELLES PAR PATRON DE CLASSEMENT ..	19

1. INTRODUCTION

La Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC Papineau (ci-après « la Stratégie ») vise à conserver, préserver, maintenir et mettre en valeur la biodiversité de la MRC et ses habitats par l'amélioration de la résilience de nos écosystèmes, la recherche, l'engagement de la communauté et la planification régionale des différents acteurs du territoire de la région. Comme pierre d'assise, la Stratégie base ses actions sur les besoins et les atouts écologiques de son territoire.

Depuis 2019, le Comité de biodiversité de la MRC Papineau a entrepris des travaux pour mieux connaître les enjeux de conservation présents sur le territoire et une série de consultations (incluant un Forum tenu à Montebello en mars 2020) pour identifier les actions possibles à mettre en place dans le cadre de la Stratégie. De ces travaux et consultations, 45 actions ont été identifiées.

Bien que ces actions soient toutes importantes pour la Stratégie, celles-ci requièrent d'être priorisées à l'intérieur d'un plan d'action. Ce rapport a pour but de présenter les résultats de l'exercice de priorisation des actions qui a eu lieu au printemps 2021 auprès des membres du Comité, des élu.e.s et des employé.e.s municipaux de la MRC Papineau. Les objectifs de l'exercice de priorisation étaient : 1) d'identifier les actions consensuelles jugées prioritaires; 2) de soutenir les acteurs de la MRC Papineau à mieux comprendre leurs différences et leurs affinités en termes de priorisation des actions identifiées; 3) de finaliser le plan d'action qui soutiendra le Comité à mettre en œuvre la Stratégie.

2. MÉTHODOLOGIE

La méthode-Q a été créée par le psychologue et physicien William Stephenson en 1935 (Stephenson, 1964). Elle est utilisée par diverses disciplines intéressées par l'étude de la subjectivité. En environnement, la méthodologie-Q est particulièrement utile pour faire ressortir les différentes perspectives (ou les discours prédominants) entourant des enjeux environnementaux dont la conservation. Elle permet alors d'identifier les éléments consensuels et divergents à l'intérieur d'une population sur un sujet donné.

Dans le cadre de ce projet, la méthode Q a été utilisée pour soutenir la priorisation d'actions visant à conserver la biodiversité de la MRC Papineau. Nous pensons que cette méthode est pertinente à mobiliser pour ce type d'exercice de priorisation, car elle permet à chaque participant de se prononcer sur ce qui est prioritaire selon lui et de constater en groupe les similitudes et les différences sur les actions à prioriser au sein des participants. Cette méthode est alors un outil efficace pour engager et faciliter la communication à l'intérieur d'un groupe.

2.1. ACTIONS À PRIORISER

La liste des 45 actions à prioriser se retrouve à l'Annexe 1. Celle-ci nous a été transmise par la MRC Papineau à la mi-mars 2021.

2.2. SÉLECTION DES RÉPONDANTS

Les répondants ont été sélectionnés par l'entremise de la MRC Papineau. Les répondants visés étaient les membres du comité de la biodiversité de la MRC Papineau, les élu.e.s ainsi que les employé.e.s municipaux de la MRC Papineau.

2.3. COLLECTE DE DONNÉES

Pour des raisons sanitaires, la collecte de données s'est effectuée en ligne. Ainsi un questionnaire a été développé par l'entremise du logiciel qmethodsoftware.com. Il est à noter qu'un questionnaire papier était également disponible pour les personnes n'ayant pas accès à Internet.

Une fois le questionnaire finalisé, la MRC Papineau s'est chargée d'envoyer une invitation par courriel à l'ensemble des répondants visés par la Stratégie pour participer à cet exercice de priorisation. La collecte de données a eu lieu entre le 22 février et le 12 mars 2021.

La première section du questionnaire consistait à présenter brièvement le contexte de l'exercice de priorisation et à obtenir le consentement des participant.e.s à participer à l'exercice. Ensuite, les consignes à suivre pour réaliser le classement des énoncés (arrangement Q) étaient présentées. De façon générale, les répondants devaient classer chacune des actions selon leur propre opinion de priorisation. Pour cela, ils se saisissaient de chaque action pour remplir une grille (tableau 1) comportant une échelle d'appréciation (à gauche, pas du tout prioritaire; à droite, très prioritaire). Cette grille incluait un petit nombre de cases aux extrémités, qui allait croissant en se rapprochant du centre.

Tableau 1. Distribution de la grille de classement des énoncés selon l'échelle d'appréciation

Échelle d'appréciation	-5	-4	-3	-2	-1	0	+1	+2	+3	+4	+5
Nombre de cases à remplir	1	3	4	5	6	7	6	5	4	3	1

Bien que facultative, la distribution forcée facilite le processus de classement et encourage la réflexion chez les répondants quant au choix de l'emplacement de chacun des énoncés dans la grille-réponse (Brown, 1993). À la fin de chaque classement, les répondants devaient répondre à quelques questions pour faire un retour sur leur choix final de répartition (« arrangement Q ») dans le but d'en accroître sa compréhension. Ceux-ci étaient également invités à remplir un très court questionnaire sociodémographique pour contextualiser les données.

2.4. ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

L'ensemble du traitement statistique a été fait à l'aide du logiciel libre PQMethod version 2.11 (Schmolck, 2002). En premier lieu, chaque arrangement Q individuel a été corrélé avec l'ensemble des arrangements Q recueillis. Ainsi, les différences parmi les réponses entre toutes les paires de répondants possibles ont été calculées pour générer une matrice de corrélation (Watts et Stenner, 2012). Une analyse par composantes principales (ACP) a été par la suite conduite pour trouver les axes les plus significatifs selon la valeur propre (supérieure à 1,0) de chacune d'entre elles. Les trois premiers facteurs (composantes) furent retenus en utilisant la technique d'analyse parallèle de Horne comme outil décisionnel (Watts et Stenner, 2012).

Par la suite, une analyse factorielle des centroïdes a été effectuée pour trouver les corrélations les plus fortes parmi les différents arrangements Q. Celle-ci permet de restructurer les données pour accroître les corrélations possibles (Watts et Stenner, 2012). Pour chaque facteur extrait, une portion des variations présentes dans les données est capturée. Ainsi, le facteur subséquent prendra une autre portion des corrélations expliquées par ce facteur et ainsi de suite (Davies, 2017). Une fois l'extraction des facteurs réalisée, une rotation varimax a été effectuée. La rotation des facteurs permet de changer la distribution des variances expliquées par les facteurs et de les analyser sous différents angles pour arriver avec des facteurs comportant respectivement un ensemble de points de vue individuels fortement corrélés entre eux (Brown, 1993; Davies, 2017). L'utilisation de critères quantitatifs a été effectuée pour sélectionner les facteurs finaux dont la valeur propre (supérieure à 1,0) selon le critère Kaiser-Guttman et la technique d'analyse parallèle de Horne, le pourcentage de variance expliqué, et la valeur $P < 0.01$ si elle excède une saturation factorielle de ± 0.41 selon l'équation suivante : $x = 2.58 \times (1 \div \sqrt{n})$, où n = le nombre d'énoncés dans l'échantillon-Q soit 39 dans ce cas-ci et x = la saturation factorielle minimale (Brown, 1980; Watts et Stenner, 2012). Il est à noter qu'un quatrième facteur (maintenant nommé patron) a été créé à partir du deuxième patron pour prendre en compte les deux scores significatifs négatifs qui étaient présents sur ce patron. Pour ce faire, nous avons créé un doublon du patron 2 pour ensuite l'inverser à l'aide d'une rotation manuelle de 180 degrés afin de créer le patron 3 qui a été par la suite analysé.

3. RÉSULTATS

L'enquête en ligne nous a permis de joindre 36 participants dont 12 membres du Comité, 5 élu.e.s, 10 employé.e.s municipaux, 3 personnes s'étant identifiées dans la catégorie "autre" et 6 autres personnes qui ne souhaitaient pas s'identifier. Les municipalités de la MRC Papineau représentées dans cet exercice de priorisation sont : Fasset, Papineauville, Lochaber, Lochaber-Partie-Ouest, Mulgrave-et-Derry, Boileau, Lac-des-Plages, Namur, Saint-Sixte, Ripon, Val-des-Bois, Notre-Dame-de-Bonsecours et Lac Simon. Étant donné qu'il était possible de ne pas déclarer sa provenance lors de l'enquête, il se peut que d'autres municipalités soient présentes également.

Cette section présente les 4 patrons de priorisation retenus lors de l'analyse. Ils représentent 36% de la variance expliquée et englobent l'ensemble des 36 arrangements Q effectués par les répondants. À titre informatif, une variance expliquée se situant entre 35-40% et plus est jugée satisfaisante dans la cadre de cette méthodologie (Watts et Stenner, 2012). Le tableau 2 représente les scores (factor loadings) des arrangements Q rattachés à chacun des répondants. Le X après le score permet de situer à quel patron chacun des répondants s'identifie.

Tableau 2. Distribution des répondants par patron de priorisation. Les saturations factorielles significatives pour chacun des patrons sont marquées d'un X

Répondant	Patron 1	Patron 2	Patron 3	Patron 4
1	0.4638X	0.1750	-0.1750	0.0186
2	0.1942	0.0005	-0.0005	0.5347X
3	0.5331X	-0.0022	0.0022	0.2532
4	0.0177	0.3033X	-0.3033	-0.1415
5	0.0329	0.2769	-0.2769	0.1815
6	0.5355X	0.4216	-0.4216	0.2812
7	0.0055	-0.3615	0.3615	0.5102X
8	0.5135X	-0.0037	0.0037	-0.0521
9	0.1572	0.5659X	-0.5659	0.2642
10	0.0680	-0.2620	0.2620	-0.4949
11	0.6055X	-0.0381	0.0381	0.2065
12	-0.2044	0.0903	-0.0903	-0.2597
13	0.5162X	-0.0268	0.0268	-0.2191
14	0.1846	-0.5248	0.5248X	0.0321
15	0.4195X	-0.0349	0.0349	0.1255
16	0.3914X	0.0691	-0.0691	0.2334
17	0.4448X	0.0610	-0.0610	-0.3297
18	0.4577	0.6271X	-0.6271	0.0814
19	-0.2749	-0.0277	0.0277	0.3637X
20	0.5013X	-0.3072	0.3072	0.2603
21	0.5683X	0.1494	-0.1494	0.5209
22	0.4491	0.3707	-0.3707	0.4734X
23	0.1186	0.1550	-0.1550	0.4909X
24	0.0400	0.1184	-0.1184	0.5585X

25	0.2422	0.0834	-0.0834	0.4299X
26	0.4147	0.3547	-0.3547	0.4702X
27	0.3401	0.1113	-0.1113	0.7375X
28	0.4418X	-0.1046	0.1046	0.0725
29	0.4687	0.0666	-0.0666	0.5863X
30	0.4526X	-0.3809	0.3809	0.1929
31	0.5520	-0.0916	0.0916	0.6326X
32	-0.1458	-0.3020	0.3020	0.4432X
33	0.0222	0.1217	-0.1217	0.6510X
34	-0.0159	0.4640X	-0.4640	0.1498
35	0.2861	-0.5291	0.5291X	-0.1400
36	0.2556	-0.2238	0.2238	0.2357

Grâce aux priorisations des actions menées par les répondants, l'analyse factorielle nous a permis d'en classer la plupart selon les quatre patrons prédominants ressortis. Il est intéressant de souligner que les membres du comité se retrouvent majoritairement dans le patron 4, mais aussi dans le patron 1. Le tableau 3 présente la composition des patrons en termes de distribution des répondants.

Tableau 3. Composition des patrons de priorisation

	Membres de comité	Employé.e.s	Élu.e.s	Autres	N/D	Total
Patron 1	3	5	1	2	1	12
Patron 2	0	2	1	0	1	4
Patron 3	0	1	0	0	1	2
Patron 4	9	0	1	1	2	13

Le tableau 4 présente la matrice des corrélations des patrons. Celle-ci permet de mettre en lumière les similitudes entre les patrons. Par exemple, la patron 1 et 4 ont un score positif élevé, ce qui signifie que malgré leur façon différente de prioriser certaines actions, ces deux patrons se rejoignent sur plusieurs points. Il est important de noter que le patron 2 et 3 ont un score de corrélation négatif indiquant ainsi des priorisations très différentes, voire légèrement à l'opposée.

Tableau 4. Matrice des corrélations des patrons

FACTEURS	1	2	3	4
1	1.0000	0.2874	0.2037	0.5237
2	0.2874	1.0000	-0.3842	0.3103
3	0.2037	-0.3842	1.0000	-0.0084
4	0.5237	0.3103	-0.0084	1.0000

3.1. PRÉSENTATION DES PATRONS DE PRIORISATION

Cette section présente les quatre patrons de priorisation ressortis de l'analyse factorielle. Un nom a été associé à chaque patron pour faciliter leur présentation. Chaque patron est accompagné par une image qui représente l'archétype de la façon que les actions ont été priorisées et d'un descriptif sommaire. Le numéro des actions distinguant le plus les patrons les uns des autres sont indiqués en bleu. Ces actions ont obtenu un score significatif. À noter qu'il est possible de voir les 4 patrons regroupés pour faciliter leur comparaison, en Annexe 2.

Patron 1 de classification : l'approche intégrée et stratégique

Pour ce groupe, certaines actions (actions 26, 27, 28) dont l'intégration de concepts (conservation + connectivité) sont des prérequis pour réaliser ultérieurement des actions plus concrètes. Pour eux, il faut aussi planifier en vue de l'élargissement de l'autoroute 50 des passages fauniques (action 35). Ce groupe souhaiterait qu'on rencontre les municipalités afin de cibler leurs besoins pour la mise en œuvre de la Stratégie et qu'on se dote d'un plan d'intervention pour les bandes riveraines et les plaines inondable en matière de bonnes pratiques agricoles (actions 16 et 41). Les actions jugées moins prioritaires sont liées aux activités de communication sont l'image de marque (actions 22, 30, 33 et 39).

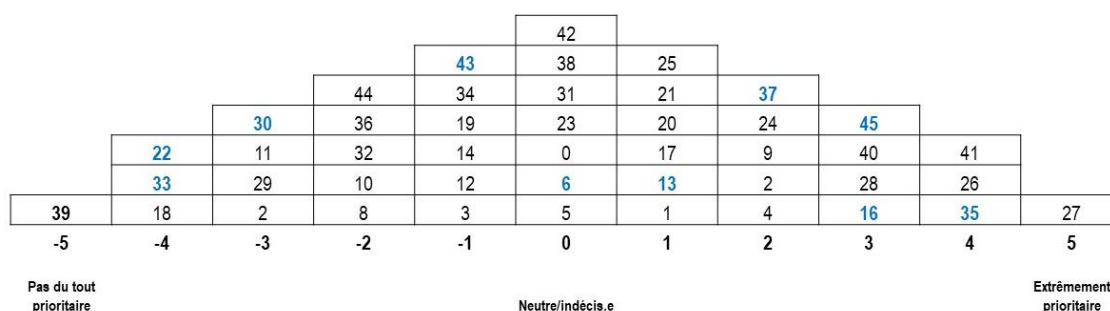


Figure 1. Archétype de l'approche intégrée et stratégique

Patron 2 de classification : l'approche actif-réaliste

Pour ce groupe, bien connaître le territoire par l'entremise des inventaires fauniques et floristiques (action 20) est un élément central de la Stratégie pour établir judicieusement les corridors écologiques (action 28). Ce groupe juge qu'il est important d'avoir des moyens financiers (actions 37 et 43) pour soutenir les actions à venir. Il souligne aussi l'importance de rencontrer les municipalités pour connaître leurs besoins (action 41) et de réseauter avec les organismes de conservation. Les actions moins prioritaires impliquent l'arrimage avec les futurs comités (actions 6 et 7) de la MRC, l'accompagnement (actions 3 et 5) et la communication (actions 10, 11, 12).

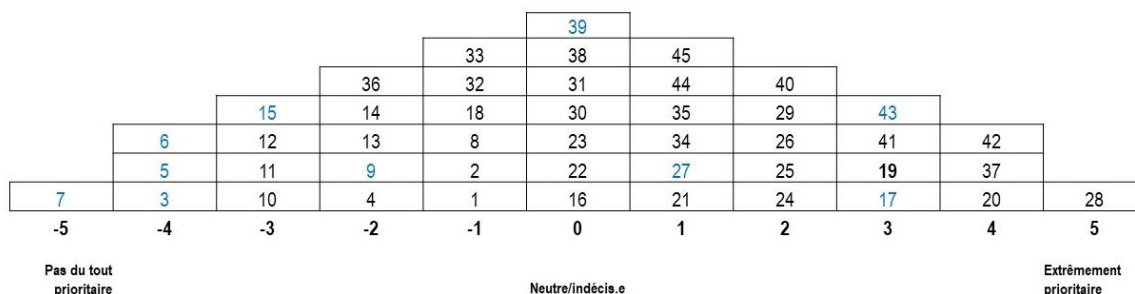


Figure 2. Archétype de l'approche actif-réaliste

Patron 3 de classification : l'approche concertation et accompagnement

À l'inverse du patron 2, le troisième patron souligne l'importance de la cohérence et du transfert de connaissance entre les différents comités de la MRC (action 6, 7 et 8). Pour ceux qui y adhèrent, il est aussi primordial d'accompagner les spécialistes dans les inventaires fauniques et floristiques (action 5) et tout autre organisme qui travaille auprès des producteurs agricoles et forestiers (actions 3 et 4). Les actions pour prévenir la propagation d'espèces exotiques envahissantes sont prioritaires (actions 13 et 14). Trouver du financement (actions 43 et 19), mettre en place une fiducie de conservation (action 18), développer un partenariat KENAU-K-Nature (action 44), créer des outils de sensibilisation ou de communication (actions 12, 36, 39) et les approches réglementaires (actions 26, 27, 28) ne sont pas des priorités.

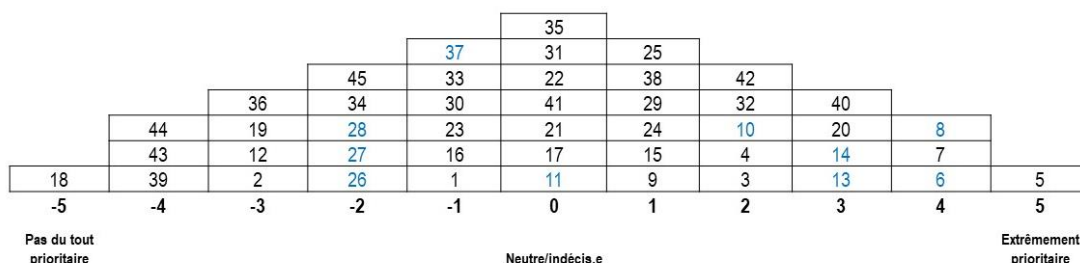


Figure 3. Archétype de l'approche concertation et accompagnement

Patron 4 de classification : l'approche réglementaire et ciblée

Le quatrième patron de priorisation souhaite mettre en place des actions qui permettront de conserver la biodiversité dans la MRC Papineau. Les actions impliquant une obligation réglementaire (actions 23, 26, 27 et 28) sont au cœur de la Stratégie et doivent être priorisées en premier. Trouver du financement (actions 27 et 37), établir des partenariats pour élargir les corridors de connectivité (action 20) sont également des actions jugées prioritaires. Les actions associées à la communication (actions 11, 12, 29, 39) ne sont pas prioritaires pour le patron 4. La mise en place de systèmes de rétribution financière pour soutenir les producteurs agricoles et les propriétaires terriens dans l'adoption de bonnes pratiques (actions 19 et 43) n'est également pas quelque chose de prioritaire pour ce groupe.

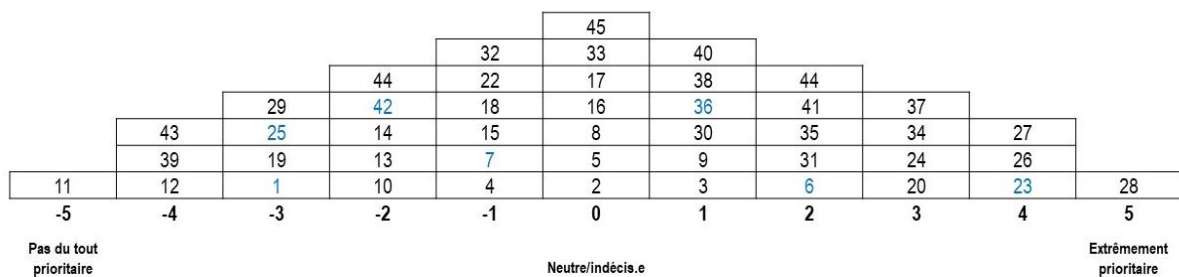


Figure 4. Archétype de l'approche réglementaire et ciblée

3.2. PRÉSENTATION DES ACTIONS CONSENSUELLES ET DIVERGENTES

En plus de dégager les grands patrons de priorisation au sein de la population enquêtée, la méthode Q permet de mettre en lumière les actions qui sont ressorties consensuelles à l'intérieur de chacun des patrons. Ces actions peuvent alors être considérées comme des éléments rassembleurs pour l'ensemble des participants dans le cadre de la Stratégie.

Actions consensuelles prioritaires

- Action 20. Exiger aux promoteurs des inventaires fauniques et floristiques avant des activités sylvicoles dans le réseau des forêts exemplaires
- Action 24. Faire une demande au Fonds des municipalités pour la biodiversité en 2021
- Action 31. Mettre en place, avec les municipalités locales, un mécanisme pour le suivi des espèces exotiques envahissantes à l'échelle de la MRC
- Action 38. Réfléchir à la création d'un plan de gestion régional des espèces exotiques envahissantes avec les partenaires clés de la région
- Action 40. Rencontrer et former les municipalités locales à intervenir contre les espèces exotiques envahissantes

Actions consensuelles non prioritaires

- Action 12. Contribuer régulièrement à l'infolettre de la MRC afin d'informer les citoyens des projets réalisés ou en cours en lien avec la Stratégie

Ainsi, la recherche de financement, la prévention et la lutte aux espèces exotiques envahissantes et l'importance des inventaires fauniques et floristiques avant des travaux sylvicoles dans le réseau des forêts exemplaires sont des actions prioritaires qui font l'unanimité au sein des répondants. En revanche, les actions de communication (action 12 en particulier) ont souvent été jugées non prioritaires pour une grande partie des répondants. Bien que celles-ci soient importantes, d'autres actions ont été priorisées avant celles-ci.

La méthode Q permet également d'identifier les divergences de priorisation au sein des quatre patrons ayant émergé de l'analyse factorielle. Le fait de reconnaître les différences est déjà un

excellent point de départ pour prendre en compte la diversité d'opinions et de besoins présents au sein d'une collectivité.

Actions dont la priorisation diverge selon les patrons

- Action 5. Accompagner les spécialistes ou les organismes dans la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques dans les corridors de connectivité afin de bien les positionner
- Action 6. Arrimer les travaux du Comité sur la biodiversité avec ceux du futur Comité sur le développement durable de la MRC de Papineau qui devrait être créé en 2021
- Action 13. Créer un dépliant sur les espèces exotiques envahissantes destinées aux municipalités et aux citoyens de la MRC de Papineau
- Action 26. Intégrer le concept de connectivité écologique dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales
- Action 27. Intégrer les concepts de conservation dans les règlements d'urbanisme des municipalités
- Action 28. Intégrer les corridors de connectivité identifiés dans la Stratégie dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC
- Action 43. Rester informer des mécanismes de rétribution financière pour soutenir les propriétaires terriens qui adoptent de bonnes pratiques (ex : ALUS CANADA)
- Action 44. Travailler avec KENAU-K-Nature, afin de rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole périphérique au territoire de la KENAU-K-Nature

Certaines actions (6 et 13) présentes dans cette liste ont été jugées non prioritaires par certaines personnes, car l'action en tant que telle n'était pas encore en cours de réalisation (c.-à-d. le futur Comité sur le développement durable) ou l'outil (c.-à-d. le dépliant sur les espèces exotiques envahissantes) pouvait déjà exister ailleurs que dans la MRC Papineau.

Il est important de souligner que les actions 26, 27, 28 et 44 n'ont pas été jugées prioritaires par le patron 3 seulement. Ceci peut laisser sous-entendre que certaines personnes ne sont pas prêtes à prendre des actions qui limiteraient certaines activités de développement.

3.3. RÉSULTATS DU DEUXIÈME EXERCICE DE PRIORISATION RÉALISÉ EN COMITÉ

La planification stratégique peut s'appuyer, à l'instar de la matrice d'Eisenhower (Figure 5), sur deux critères : d'une part, savoir quelles sont les actions les plus importantes à mettre en œuvre; et d'autre part, lesquelles des actions importantes sont à initier avant les autres.

Les résultats du premier sondage (méthode Q) ont permis de prioriser les actions selon un axe « important/moins important », et ont été présentés aux membres du Comité le 5 mai 2021.

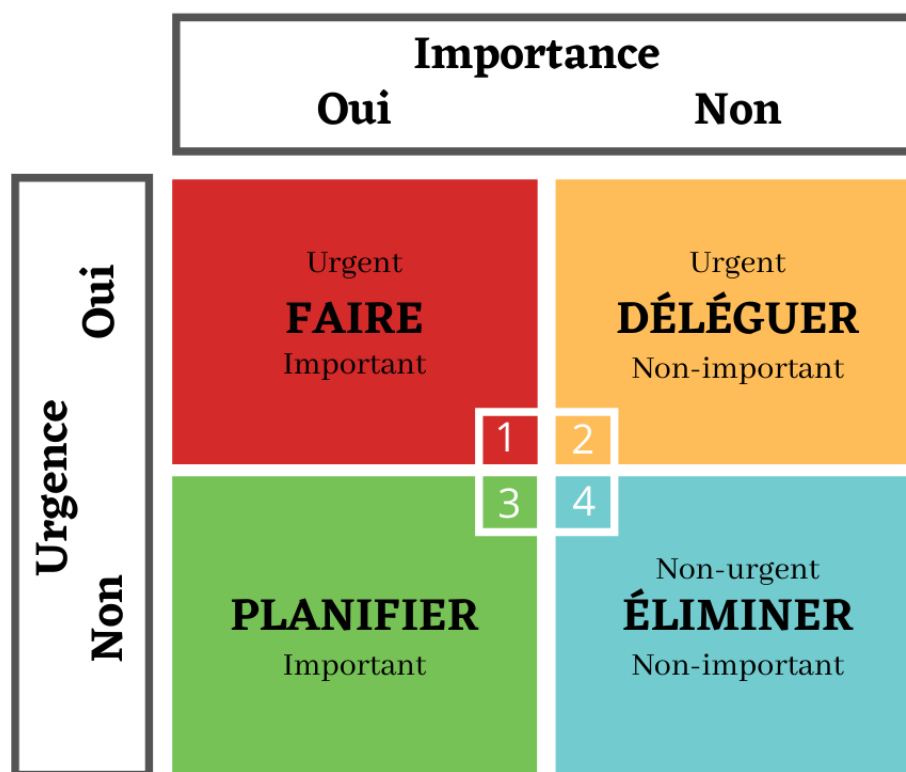


Figure 5. La matrice d'Eisenhower

Un second sondage a alors été proposé afin de prioriser les actions selon l'axe temporel « urgent/moins urgent ». Pour ce faire, nous avons retenu les 13 actions considérées comme les plus importantes (priorisation de +2 à +4, cf. annexe 6.2) au sein de chaque patron de la méthode Q. Celles-ci se retrouvent à l'annexe 6.3. Pour ce sondage « urgent/moins urgent », les membres du comité ont chacun reçu 5 jetons de votes pour les actions plus urgentes et 5 autres pour les actions moins urgentes. Les jetons pouvaient être concentrés sur une seule action ou être répartis entre plusieurs actions. Ex : un participant très attaché à l'action 37, et un peu moins aux actions 27 et 28 pouvait voter trois fois pour l'action 37, et allouer ses deux autres jetons « urgent » aux actions 27 et 28.

Le tableau 5 résume les résultats de cette seconde priorisation. Le comité ayant été seul à répondre à ce sondage « urgent/moins urgent », il n'est pas surprenant de constater que plusieurs des actions plébiscitées lors de cet exercice sont présentes dans le patron le plus représentatif du comité (patron #4 du premier sondage par la méthode Q).

Tableau 5. Actions urgentes et non-urgentes. En gris : action jugée la moins urgente. En orange : action jugée la plus urgente.

	Actions ressorties de l'exercice de priorisation	Nombre de votes NON-URGENT	Nombre de votes URGENT

2	Accompagner les organismes dans l'organisation de rencontres avec les écoles de la région pour les éduquer à la biodiversité	3	1
3	Accompagner les organismes dans la préparation de rencontres visant à éduquer les propriétaires de forêts privés dans les forêts exemplaires à l'importance de leurs forêts ainsi qu'aux bonnes pratiques sylvicoles à adopter	3	0
4	Accompagner les organismes dans la préparation de rencontres avec les agriculteurs afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles et la réglementation en vigueur	2	0
5	Accompagner les spécialistes dans la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques dans les corridors de connectivité afin de bien les positionner	1	0
6	Arrimer les travaux du Comité avec ceux du futur Comité sur le développement durable de la MRC de Papineau qui devrait être créé en 2021	1	2
7	Assurer un transfert de connaissance entre le comité sur la biodiversité et les responsables du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à la MRC et au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)	2	0
8	Assurer une cohérence entre les plans régionaux des milieux humides et hydriques des régions voisines à la MRC	1	1
9	Collaborer avec les partenaires concernés à la mise en place et au rayonnement de projets modèles sur la protection des bandes riveraines	3	1
10	Considérer les opportunités de jumeler des corridors écologiques et des sentiers pour le récréotourisme	5	0
13	Créer un dépliant sur les espèces exotiques envahissantes destinées aux municipalités et aux citoyens de la MRC de Papineau	6	1
14	Créer un réseau d'observateurs amateurs qui contribuerait au signalement de la présence d'espèces exotiques envahissantes	1	0
16	Établir un plan d'intervention pour favoriser de bonnes pratiques agricoles dans les plaines inondables et dans les bandes riveraines pour chaque municipalité locale concernée	1	0
17	Évaluer la possibilité d'intégrer, dans le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, les zones de fortes érosions non constructibles et non cultivables identifiées dans la Stratégie	2	1
19	Évaluez, avec les organismes concernés, la pertinence de mettre en place un système de compensation pour la protection des bandes riveraines pour les agriculteurs	1	3
20	Exiger aux promoteurs des inventaires fauniques et floristiques avant des activités sylvicoles dans le réseau des forêts exemplaires	0	3

23	Faire reconnaître les forêts exemplaires dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC	0	5
24	Faire une demande au Fonds des municipalités pour la biodiversité en 2021	3	1
25	Identifier les moyens pour encourager les propriétaires de forêts privées à l'utilisation et la mise en valeur durables des ressources du territoire	0	1
26	Intégrer le concept de connectivité écologique dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales	1	2
27	Intégrer les concepts de conservation dans les règlements d'urbanisme des municipalités	1	7
28	Intégrer les corridors de connectivité identifiés dans la Stratégie dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC	1	11
29	Mettre à jour en continu le site Web de la MRC pour informer la population des avancements de la Stratégie	10	0
31	Mettre en place, avec les municipalités locales, un mécanisme pour le suivi des espèces exotiques envahissantes à l'échelle de la MRC	0	2
34	Participer étroitement au projet de connectivité écologique de Conservation de la Nature Canada (CNC) et de Éco-corridors Laurentiens	1	0
35	Planifier, en prévision de l'élargissement de l'autoroute 50, en collaboration étroite avec le MTQ, un nombre adéquat de passages fauniques potentiels fonctionnels pour la biodiversité	0	4
37	Rechercher des moyens financiers et des sources de financement potentielles pour financer les projets en lien avec la Stratégie	1	5
40	Rencontrer et former les municipalités locales à intervenir contre les espèces exotiques envahissantes	3	2
41	Rencontrer les municipalités locales afin de cibler leurs besoins pour la mise en œuvre de la Stratégie en fonction de leurs enjeux et réalités spécifiques	1	3
42	Rencontrer, annuellement, dans le cadre d'une journée thématique, les organisations œuvrant dans le domaine de la conservation du territoire sur et à l'extérieur du territoire de la MRC	2	0
43	Rester informer des mécanismes de rétribution financière pour soutenir les propriétaires terriens qui adoptent de bonnes pratiques (ex : ALUS CANADA)	1	1
44	Travailler avec KENAU Nature, afin de rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole périphérique au territoire de la KENAU Nature	2	0
45	Travailler avec les municipalités et les organismes concernés pour offrir des formations sur les pratiques durables aux propriétaires forestiers et agricoles	1	3

4. CONCLUSION

Pour conclure, la méthode Q nous a permis de faire ressortir deux apprentissages majeurs, bien que nous manquions de contenu qualitatif pour les interpréter plus en profondeur. Au vu des deux résultats principaux, nous croyons toutefois que l'exercice pourra être utile pour finaliser le plan d'action.

Le travail du comité a d'abord mis en lumière quatre perspectives différentes quant aux priorités à insuffler au plan d'action. Ces quatre chemins, qui cependant ne sont pas exclusifs, sont issus du premier sondage « important/moins important » effectué grâce à la méthode Q auprès du comité et des élus de la MRC.

Le deuxième apprentissage majeur provient du sondage « urgent/moins urgent » entrepris en interne du comité : il s'agit de la recommandation claire, pour le succès du plan stratégique pour la biodiversité – et aux yeux du comité – de l'intégration des outils et concepts de la conservation dans les documents d'urbanisme et d'aménagement de la MRC. En d'autres termes, le comité démontre une forte volonté d'intégrer les concepts de connectivité écologique et de conservation au schéma d'aménagement de la MRC Papineau et dans les règlements de l'urbanisme des municipalités locales. La reconnaissance des forêts exemplaires au schéma d'aménagement de la MRC a également été jugée urgente à mettre en place. Pour y arriver, il serait pertinent d'inclure la logique des autres patrons de classement dans l'équation. En effet, pour que l'approche réglementaire-ciblée préconisée par les membres du comité puisse être adoptée par le conseil des maires et l'ensemble de la population, d'autres actions doivent être réalisées au préalable. Les patrons intégré-stratégique, actif-réaliste et concertation-accompagnement offrent des pistes d'action intéressantes à prendre en compte pour atteindre cet objectif.

5. RÉFÉRENCES

- Brown, S. R. (1980). *Political Subjectivity: Applications of Q Methodology in Political Science*. New Haven, CT: Yale University Press.
- Brown, S. R. (1993). A Primer on Q Methodology. *Operant Subjectivity*, 16(3/4), 91-138
- Davies, B. (2017). Q Methodology. Dans C. L. Spash (dir.) *Routledge Handbook of Ecological Economics: Nature and Society* (p. 331-340). Routledge: Abingdon, Oxon, et New York, NY.
- Schmolck, P. (2002). *PQMethod 2.11*. Récupéré le 3 avril 2017 de <http://schmolck.userweb.mwn.de/qmethod/index.htm>
- Stephenson, W. (1964). Application of Q method to measurement of public opinion. *Psychological Record*, 14, 265-273.
- Watts, S. et Stenner, P. (2012). *Doing Q methodological research: Theory, method & interpretation*. Sage.

6. ANNEXES

6.1. LISTE DES ACTIONS À PRIORISER

1. Accompagner les organismes dans l'acquisition de connaissance sur les pratiques agricoles durables
2. Accompagner les organismes dans l'organisation de rencontres avec les écoles de la région pour les éduquer à la biodiversité
3. Accompagner les organismes dans la préparation de rencontres visant à éduquer les propriétaires de forêts privés dans les forêts exemplaires à l'importance de leurs forêts ainsi qu'aux bonnes pratiques sylvicoles à adopter
4. Accompagner les organismes dans la préparation de rencontres avec les agriculteurs afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles et la réglementation en vigueur
5. Accompagner les spécialistes dans la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques dans les corridors de connectivité afin de bien les positionner
6. Arrimer les travaux du Comité avec ceux du futur Comité sur le développement durable de la MRC de Papineau qui devrait être créé en 2021
7. Assurer un transfert de connaissance entre le comité sur la biodiversité et les responsables du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à la MRC et au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)
8. Assurer une cohérence entre les plans régionaux des milieux humides et hydriques des régions voisines à la MRC
9. Collaborer avec les partenaires concernés à la mise en place et au rayonnement de projets modèles sur la protection des bandes riveraines
10. Considérer les opportunités de jumeler des corridors écologiques et des sentiers pour le récréotourisme
11. Continuer de faire rayonner la Stratégie auprès de nos partenaires et au-delà de la MRC
12. Contribuer régulièrement à l'infolettre de la MRC afin d'informer les citoyens des projets réalisés ou en cours en lien avec la Stratégie
13. Créer un dépliant sur les espèces exotiques envahissantes destinées aux municipalités et aux citoyens de la MRC de Papineau
14. Créer un réseau d'observateurs amateurs qui contribuerait au signalement de la présence d'espèces exotiques envahissantes
15. Engager des discussions avec le Ministère des Transports (MTQ) concernant les bonnes pratiques à adopter lors des travaux prévus sur le réseau routier
16. Établir un plan d'intervention pour favoriser de bonnes pratiques agricoles dans les plaines inondables et dans les bandes riveraines pour chaque municipalité locale concernée
17. Évaluer la possibilité d'intégrer, dans le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, les zones de fortes érosions non constructibles et non cultivables identifiées dans la Stratégie
18. Évaluer la possibilité de créer une fiducie de conservation sur le territoire de la MRC

19. Évaluez, avec les organismes concernés, la pertinence de mettre en place un système de compensation pour la protection des bandes riveraines pour les agriculteurs
20. Exiger aux promoteurs des inventaires fauniques et floristiques avant des activités sylvicoles dans le réseau des forêts exemplaires
21. Faciliter l'accès aux agriculteurs au programme d'aide à l'amélioration des bonnes pratiques agricoles dans les plaines inondables et dans les bandes riveraines
22. Faire la promotion dans les médias des bons coups de la MRC en matière de conservation de la biodiversité, notamment lors des journées thématiques reconnues mondialement (par exemple : Jour de la Terre)
23. Faire reconnaître les forêts exemplaires dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC
24. Faire une demande au Fonds des municipalités pour la biodiversité en 2021
25. Identifier les moyens pour encourager les propriétaires de forêts privées à l'utilisation et la mise en valeur durables des ressources du territoire
26. Intégrer le concept de connectivité écologique dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales
27. Intégrer les concepts de conservation dans les règlements d'urbanisme des municipalités
28. Intégrer les corridors de connectivité identifiés dans la Stratégie dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC
29. Mettre à jour en continu le site Web de la MRC pour informer la population des avancements de la Stratégie
30. Mettre en œuvre, avec nos partenaires, un plan de communication de la Stratégie
31. Mettre en place, avec les municipalités locales, un mécanisme pour le suivi des espèces exotiques envahissantes à l'échelle de la MRC
32. Organiser un forum annuel destiné aux élus municipaux sur les avancées et les bonnes pratiques en lien avec la Stratégie
33. Organiser, selon les besoins, une rencontre annuelle avec le public afin de discuter des avancements de la Stratégie
34. Participer étroitement au projet de connectivité écologique de Conservation de la Nature Canada (CNC) et de Éco-corridors Laurentiens
35. Planifier, en prévision de l'élargissement de l'autoroute 50, en collaboration étroite avec le MTQ, un nombre adéquat de passages fauniques potentiels fonctionnels pour la biodiversité
36. Réaliser un guide des pratiques de gestion des travaux sylvicoles dans le réseau des forêts exemplaires
37. Rechercher des moyens financiers et des sources de financement potentielles pour financer les projets en lien avec la Stratégie
38. Réfléchir à la création d'un plan de gestion régional des espèces exotiques envahissantes avec les partenaires clés de la région
39. Réfléchir, avec nos collaborateurs, à la création d'une image de marque de la Stratégie (branding)
40. Rencontrer et former les municipalités locales à intervenir contre les espèces exotiques envahissantes

41. Rencontrer les municipalités locales afin de cibler leurs besoins pour la mise en œuvre de la Stratégie en fonction de leurs enjeux et réalités spécifiques
42. Rencontrer, annuellement, dans le cadre d'une journée thématique, les organisations œuvrant dans le domaine de la conservation du territoire sur et à l'extérieur du territoire de la MRC
43. Rester informé des mécanismes de rétribution financière pour soutenir les propriétaires terriens qui adoptent de bonnes pratiques (ex : ALUS CANADA)
44. Travailler avec KENAU-K-Nature, afin de rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole périphérique au territoire de la KENAU-K-Nature
45. Travailler avec les municipalités et les organismes concernés pour offrir des formations sur les pratiques durables aux propriétaires forestiers et agricoles

6.2. ARCHÉTYPES DES PATRONS DE PRIORISATION REGROUPÉS

Ce tableau regroupe les archétypes de patrons ressortis de l'analyse factorielle. Pour chaque patron, le chiffre annexé à chacune des actions représente l'échelle d'appréciation répartie sur 11 classes de priorisation (- 5 = action pas du tout prioritaire, 0 = neutre/indécis, + 5 = action extrêmement prioritaire). Les valeurs statistiquement significatives sont en caractère gras sur fond gris.

# Action	Patron 1	Patron 2	Patron 3	Patron 4
1	1	-1	-1	-3
2	-3	-1	-3	0
3	-1	-4	2	1
4	2	-2	2	-1
5	0	-4	5	0
6	0	-4	4	2
7	2	-5	4	-1
8	-2	-1	4	0
9	2	-2	1	1
10	-2	-3	2	-2
11	-3	-3	0	-5
12	-1	-3	-3	-4
13	1	-2	3	-2
14	-1	-2	3	-2
15	0	-3	1	-1
16	3	0	-1	0
17	1	3	0	0
18	-4	-1	-5	-1

19	-1	3	-3	-3
20	1	4	3	3
21	1	1	0	-2
22	-4	0	0	-1
23	0	0	-1	4
24	2	2	1	3
25	1	2	1	-3
26	4	2	-2	4
27	5	1	-2	4
28	3	5	-2	5
29	-3	2	1	-3
30	-3	0	-1	1
31	0	0	0	2
32	-2	-1	2	-1
33	-4	-1	-1	0
34	-1	1	-2	3
35	4	1	0	2
36	-2	-2	-3	1
37	2	4	-1	3
38	0	0	1	1
39	-5	0	-4	-4
40	3	2	3	1
41	4	3	0	2
42	0	4	2	-2
43	-1	3	-4	-4
44	-2	1	-4	2
45	3	1	-2	0

6.3. LES ACTIONS PRIORITAIRES ET CONSENSUELLES PAR PATRON DE CLASSEMENT

Ce tableau présente les actions prioritaires (**top 13**) et indique également les actions consensuelles ressorties de l'analyse factorielle de la méthode Q (distinguées en italique).

#	Actions prioritaires et consensuelles	Patron 1	Patron 2	Patron 3	Patron 4
3	Accompagner les organismes concernés dans la préparation de rencontres visant à éduquer les propriétaires de forêts privés dans les forêts exemplaires à l'importance de leurs forêts ainsi qu'aux bonnes pratiques à apporter			*	
2	Accompagner les organismes concernés dans l'organisation de rencontres avec les écoles de la région pour les éduquer à la biodiversité	*			
4	Accompagner les organismes concernés dans la préparation de rencontres avec les agriculteurs afin de les sensibiliser sur les bonnes pratiques agricoles et la réglementation en vigueur	*		*	
5	Accompagner les spécialistes ou les organismes dans la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques dans les corridors de connectivité afin de bien les positionner			****	
6	Arrimer les travaux du Comité sur la biodiversité avec ceux du futur Comité sur le développement durable de la MRC de Papineau qui devrait être créé en 2021			***	*
7	Assurer un transfert de connaissance entre le comité sur la biodiversité et les responsables du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à la MRC et au Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)			***	
9	Collaborer avec les partenaires concernés à la mise en place et au rayonnement de projets modèles sur la protection des bandes riveraines	*			
10	Considérer les opportunités de jumeler des corridors écologiques et des sentiers pour le récréotourisme			*	
8	Assurer une cohérence entre les plans régionaux des milieux humides et hydriques des régions voisines à la MRC			***	
13	Créer un dépliant sur les espèces exotiques envahissantes destinées aux municipalités et aux citoyens de la MRC de Papineau			**	
14	Créer un réseau d'observateurs amateurs qui contribuerait au signalement de la présence d'espèces exotiques envahissantes			**	
16	Établir un plan d'intervention pour favoriser de bonnes pratiques agricoles dans les plaines inondables et dans les bandes riveraines pour chaque municipalité locale concernée	**			

17	Évaluer la possibilité d'intégrer, dans le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, les zones de fortes érosions non constructibles et non cultivables identifiées dans la Stratégie		**		
19	Évaluer, avec les organismes concernés, la pertinence de mettre en place un système de compensation pour la protection des bandes riveraines pour les agriculteurs		**		
20	<i>Exiger aux promoteurs des inventaires fauniques et floristiques avant des activités sylvicoles dans le réseau des forêts exemplaires</i>		***	**	***
23	Faire reconnaître les forêts exemplaires dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC				***
24	<i>Faire une demande au Fonds des municipalités pour la biodiversité en 2021</i>	*	*		**
25	Identifier les moyens pour encourager les propriétaires de forêts privées à l'utilisation et la mise en valeur durables des ressources du territoire		*		
26	Intégrer le concept de connectivité écologique dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales	***	*		***
27	Intégrer les concepts de conservation dans les règlements d'urbanisme des municipalités	****			***
29	Mettre à jour en continu le site Web de la MRC pour informer la population des avancements de la Stratégie		*		
31	<i>Mettre en place, avec les municipalités locales, un mécanisme pour le suivi des espèces exotiques envahissantes à l'échelle de la MRC</i>				*
28	Intégrer les corridors de connectivité identifiés dans la Stratégie dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC	**	****		****
35	Planifier, en prévision de l'élargissement de l'autoroute 50, en collaboration étroite avec le MTQ, un nombre adéquat de passages fauniques potentiels fonctionnels pour la biodiversité			*	
34	Participer étroitement au projet de connectivité écologique de Conservation de la Nature Canada (CNC) et de Éco-corridors Laurentiens				**
35	Planifier, en prévision de l'élargissement de l'autoroute 50, en collaboration étroite avec le MTQ, un nombre adéquat de passages fauniques potentiels fonctionnels pour la biodiversité	***			*
37	Rechercher des moyens financiers et des sources de financement potentielles pour financer les projets en lien avec la Stratégie	*	***		**

38	<i>Réfléchir à la création d'un plan de gestion régional des espèces exotiques envahissantes avec les partenaires clés de la région</i>				
40	<i>Rencontrer et former les municipalités locales à intervenir contre les espèces exotiques envahissantes</i>	**	*	**	
41	Rencontrer les municipalités locales afin de cibler leurs besoins pour la mise en œuvre de la Stratégie en fonction de leurs enjeux et réalités spécifiques	**	**		*
42	Rencontrer, annuellement, dans le cadre d'une journée thématique, les organisations œuvrant dans le domaine de la conservation du territoire sur et à l'extérieur du territoire de la MRC		***	*	
44	Travailler avec KENAUKE-Nature, afin de rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole périphérique au territoire de la Kenauke-Nature				*
43	Rester informé des mécanismes de rétribution financière pour soutenir les propriétaires terriens qui adoptent de bonnes pratiques (ex : ALUS CANADA)		**		
45	Travailler avec les municipalités et les organismes concernés pour offrir des formations sur les pratiques durables aux propriétaires forestiers et agricoles	**			



Consultation publique : projet de plan d'action 2024-2028 sur la conservation de la biodiversité

**Le mardi 11 décembre 2024, à 18h30,
au centre communautaire de Saint-Sixte**

Rapport des consultations

Une vingtaine de personnes ont participé à la consultation publique. La liste de présence ainsi que la présentation se trouvent en annexe I et II.

- 1. Ouverture de la consultation publique par Monsieur Matthiew Charbonneau, maire de Saint-Sixte ;**
- 2. Présentation du projet Kidjimaninan par Érik Higgins, gestionnaire du département des ressources naturelles et de la faune de Kitigan Zibi ;**
- 3. Présentation du projet de plan d'action par Arnaud Holleville, directeur du service d'aménagement de la MRC de Papineau ;**

Résumé des commentaires des participants :

- Limitant pour la faune d'avoir une largeur de corridors fixe (40 m zone agricole et 200 m zone forestière) ;
- Analyser l'utilisation des passages fauniques de l'autoroute 50 par les différentes espèces, s'assurer de leur pérennité à la suite de l'agrandissement de l'autoroute et que ces passages fassent partie intégrante d'un corridor forestier ;
- Intégrer davantage de corridors est-ouest ;
- Protéger davantage de territoires au sud de la MRC ;
- Créer une carte à jour qui s'arrime avec le SAD, incluant les aires protégées et les corridors actuels et potentiels, en plus des inventaires fauniques et floristiques réalisés ;
- Intégrer un diagramme des aires protégées incluant les zones affectées et celles projetées pour donner une vision globale de la conservation de la biodiversité dans la MRC ;
- Intégrer les territoires de conservation volontaire dans le pourcentage d'aires protégées de la MRC ;
- Ajouter « Les amis de la Forêt la Blanche » dans les partenaires des actions B2 ;



- Ajouter des regroupements de lacs de la MRC dans les partenaires du plan d'action ;
- Intégrer une action sur les haies brise-vent dans les milieux agricoles ;
- Mettre en valeur le plan d'action sur la conservation de la biodiversité pour les citoyens et les employés municipaux en organisant une tournée des municipalités et en publicisant un guide d'information à cet égard ;
- Augmenter les efforts de communication et partager les bons coups de la MRC en matière de biodiversité ;
- Organiser un festival sur la conservation de la biodiversité au lieu d'un forum ;
- Participer à des événements pour faire connaître le plan d'action à un public élargi et organiser des activités créatives pour échanger sur les enjeux de biodiversité.

4. Levée de la consultation publique à 21h30

5. Suite à la consultation publique, des commentaires et un mémoire ont été reçus (voir en annexe).

Annexe I

MRC de Papineau

Consultation publique

Projet de plan d'action sur la biodiversité

Liste de présence

Nom	Prénom	Courriel
Longpré	Johanne	RobertetJohanne@gmail.com
STANFORTH	Robert	" " "
Deborah Decontie		decontied@videotron.ca
Bélard	Pinakwi	Pinakwi@live.com
Bouffard	CLAUDE	CLAUDE.Bouff@outlook.com
BOURGEOIS	PAUL	paul.bourgeois1dpgmail.com
VEZINA	HELENE	helen.vezina@gmail.com
KANE	MICHAEL	michael.kanemulgrave@gmail.com
KANE	STIRLEY	"
TRUDEAU	SIMON	SIMON.TRUDEAU@KENAUXK.com
PICARD	SYLVAIN	SYLVAIN@ELIXIE.MUSIQUEVS.COM
Gamet	Nathalie	environnement@lac-simon.net
Seuligne	Gindy	urbanisme@cantenlochaber.ca
St-Hilaire	hous	stilairehous@gmail.com
Berthiaume	Gabe	gabe.berthiaume@gmail.com creddo.ca
Ketwan	Jamila	jamila.ketwan@creddo.ca
Cartier	Tegan-Rene	mains@st-andre-avellan.com
E.H	Higgins	Erik.Higgins@
DAVID PHILLIPS		D.PHILLIPS@MVW-DUH-DC.C

Annexe II

MRC de Papineau
Consultation Publique

Plan d'action 2024-2028 sur la conservation de la biodiversité

11 décembre 2024



MRC de Papineau
Consultation Publique



KIDJĪMĀNINĀN

Ensemble pour la Terre
Ensemble pour la 8^e génération

Together for the Land
Together for the 8th generation



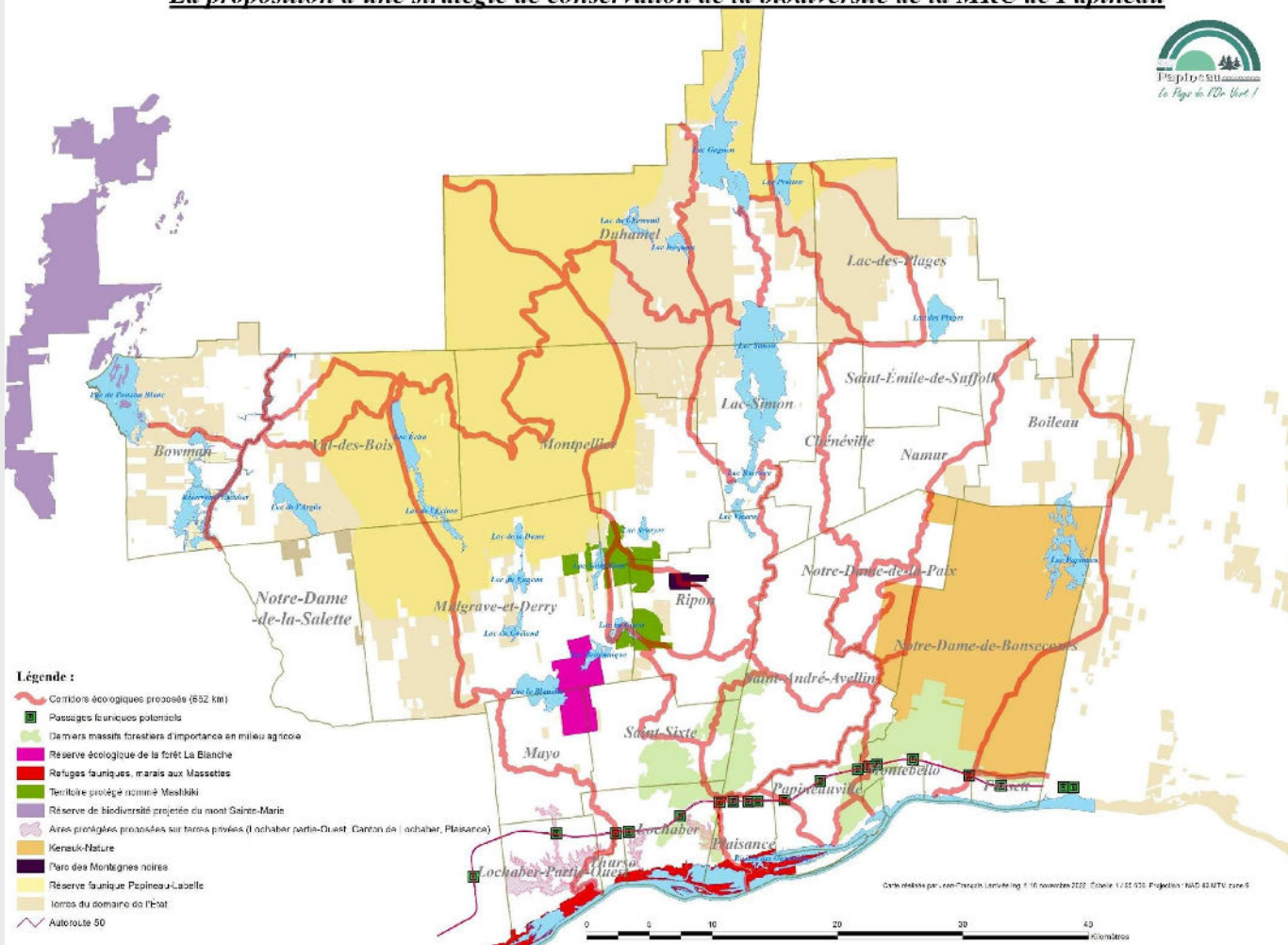
OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

1. Contexte entourant le projet de plan d'action
2. Objectifs du plan d'action
3. Membres du comité biodiversité
4. Faits saillants et prochaines étapes

1. Contexte entourant le projet plan d'action

Stratégie de conservation de la biodiversité
de la MRC de Papineau (2020)

La proposition d'une stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau



Mise en contexte

Afin de concrétiser la vision de la Stratégie et de la mettre en œuvre, le Comité sur la biodiversité et le Service de l'aménagement du territoire ont été mandatés, en juin 2020, d'élaborer un plan d'action qui répond aux enjeux de conservation de la biodiversité du territoire de la MRC

PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2024-2028

1. Formulation des enjeux
2. Choix des actions
 - a. Priorisation des actions par la méthode Q
 - b. Analyse et validation des actions par le Comité sur la biodiversité



2. Objectifs du Plan d'action 2024-2028 sur la conservation de la biodiversité

Le plan d'action de la Stratégie de conservation de la biodiversité se veut un document de mise en œuvre **évolutif**, c'est-à-dire qu'une **révision** des enjeux et des actions est prévue sur une base **quinquennale**. Le plan d'action a donc été réfléchi et construit pour refléter les **orientations régionales** à l'égard des **actions** que la MRC souhaite entreprendre afin de **conserver sa biodiversité et ses habitats**

Objectif A - Assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
A-1	Modifier le SAD en appliquant des dispositions particulières dans le document complémentaire et en prévoyant des affectations du territoire liées à la conservation de la biodiversité notamment dans les corridors de connectivité écologiques et dans les derniers massifs forestiers d'importance en milieu agricole identifié dans la Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau	2026-2028	- Municipalités locales - Ministères concernés	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
A-2	Intégrer la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette dans la Stratégie de conservation de la biodiversité (et la carte des corridors)	2025-2026	- Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
A-3	Mettre à jour annuellement le pourcentage de territoire conservé par des outils légaux et d'aménagement du territoire	2024-2028	- Municipalités locales - Ministères concernés	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau

Objectif A - Assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
A-4	Évaluer les opportunités de jumeler les corridors de connectivité écologiques avec les sentiers et corridors dédiés au récréotourisme	2025	- Municipalités locales - Organismes concernés	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
A-5	Évaluer la possibilité de conserver les zones de fortes érosions, non constructibles et non cultivables identifiées dans la Stratégie de conservation de la biodiversité	2024	- Municipalités locales concernées - Union des producteurs agricoles - Ministères concernés	- Maintien et amélioration de la biodiversité

Objectif B - Communiquer et diffuser efficacement les connaissances en matière de conservation de la biodiversité

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
B-1	Promouvoir les bons coups de la MRC en matière de conservation de la biodiversité.	2024-2028	- Municipalités locales - Partenaires intéressés - ALUS	- Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats
B-2	Accompagner les organismes concernés dans l'éducation des jeunes face à la conservation de la biodiversité.	2025-2027	- Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens - Centre de service scolaire - Parc national de Plaisance - OBV RPNS	- Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats
B-3	Sensibiliser la population sur la protection de la biodiversité	2024-2028	- Municipalités locales - Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens - Centre de service scolaire	- Adhésion de la population - Transfert de connaissance et financement des projets
			- Parc national de Plaisance - OBV RPNS - CREDDO - CNC - ALUS	

Objectif C - Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
C-1	Poursuivre les communications avec Kenauk Nature et le parc national de Plaisance afin de rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole périphérique à ces deux organisations	2024-2028	- UPA/ALUS - Municipalités locales - Kenauk Nature - Conservation de la nature Canada (CNC) - Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRPNS) - Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau - Développement et maintien de partenariats
C-2	Participer à la création et la mise en œuvre d'un plan de lutte régional aux espèces exotiques envahissantes	2025-2026	- Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) - OBVRPNS	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau
			- Parc National de Plaisance - Municipalités locales - Ministères concernés - Union des producteurs agricoles	

Objectif C - Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
C-3	Collaborer à la mise en place de projets de protection des bandes riveraines	2024-2027	- Municipalités locales - ALUS/ Union des producteurs agricoles - OBVRPNS - COBALI - CREDDO - Organisations du milieu agricole - Capital Nature	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau - Développement et maintien de partenariats
C-4	Collaborer à la mise en place de projets d'aménagement forestier durable et d'éducation aux bonnes pratiques sylvicoles	2024-2028	- Municipalités locales - Organisations du milieu forestier - Agence des forêts privées - Conseillers forestiers de l'Outaouais - Kenauk-Nature - ALUS/ Union des producteurs agricoles - CNC - OBV RPNS	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau - Développement et maintien de partenariats

Objectif C - Rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
C-5	Collaborer à la mise en place de projets sur l'efficacité des passages fauniques et l'implantation de clôtures le long des grands axes routiers (notamment l'autoroute 50)	2024-2025	- Ministères concernés - Institut des Sciences de la forêt tempérée (ISFORT)/UQO - CREDDO - Université McGill - CNC - Éco-corridor Laurentiens	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Développement et maintien de partenariats
C-6	Poursuivre les discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour assurer un nombre adéquat de passages fauniques potentiels fonctionnels pour la biodiversité	2024-2025	- Ministères concernés - ISFORT/UQO - CREDDO - Université McGill - CNC - Éco-corridor Laurentiens	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Développement et maintien de partenariats
C-7	Évaluer la pertinence de mettre en place un système de compensation pour les agriculteurs en échange d'effort de conservation et de rétablissement de la biodiversité.	2024	- ALUS/Union des producteurs agricoles - Ministères concernés - Municipalités locales - ISFORT/UQO - CREDDO - Clubs agri-conseil	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau - Développement et maintien de partenariats

Objectif D - Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
D-1	Accompagner les spécialistes en inventaire fauniques et floristiques dans la planification et l'optimisation des inventaires sur notre territoire.	2024-2028	- Spécialistes en inventaire faunique et floristique - Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens - ISFORT/UQO - Capital Nature - Propriétaires de boisés privés - CNC - Éco-corridors Laurentiens	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats - Transfert de connaissance et financement des projets
D-2	Connaitre et maîtriser les outils législatifs en lien avec la conservation de la biodiversité et la connectivité	2024-2025	- MELCCFP - MRC - CNC - Éco-corridors Laurentiens	- Transfert de connaissance et financement des projets

Objectif E - Assurer une approche régionale de la mise en oeuvre du plan d'action de la Stratégie

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
E-1	Assurer le transfert de connaissance entre la Stratégie de conservation de la biodiversité et les autres outils de planification et d'aménagement de la MRC (Plan régional des milieux humides et hydriques, Plan de gestion des matières résiduelles, Plan d'action sur le développement durable, SAD, etc.)	2024-2028	- MRC et Conseil des maires	- Adhésion de la population - Transfert de connaissance et financement des projets
E-2	Poursuivre notre participation au projet de création d'un réseau régional favorisant le maintien de la connectivité écologique entre les parcs nationaux d'Oka, de Plaisance et du Mont-Tremblant de Conservation de la Nature Canada et Éco-corridors Laurentiens	2024-2028	- CNC - Éco-corridors laurentien - MRC voisines	- Développement et maintien de partenariats
E-3	Accompagner les municipalités locales dans l'intégration des concepts de conservation dans leurs règlements d'urbanismes respectifs	2024-2028	- Municipalités locales - MELCCFP	- Maintien et amélioration de la biodiversité - Maintien et amélioration de la qualité de l'eau C

Objectif F - Accompagner, mobiliser et former l'ensemble des municipalités locales à l'égard de la conservation de la biodiversité

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
F-1	Organiser un forum sur les avancées et les bonnes pratiques en lien avec la Stratégie de conservation de la biodiversité (destiné aux élus municipaux, aux organisations et aux institutions œuvrant dans le domaine de la conservation du territoire)	2026	- Municipalités locales - Organisations et institutions concernées	- Adhésion de la population - Développement et maintien de partenariats - Transfert de connaissance et financement des projets
F-2	Offrir une formation destinée aux employés municipaux de la MRC à l'égard de la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC de Papineau	2025	- Municipalités locales	- Adhésion de la population - Transfert de connaissance et financement des projets

Objectif G - Assurer une continuité / pérennité dans la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC

#	Actions	Échéancier	Partenaire(s) potentiel(s)	Enjeux
G-1	Rechercher des sources de financement potentielles pour financer les projets en lien avec la conservation de la biodiversité	2024-2025	- Ministères concernés - Partenaires visés	- Transfert de connaissance et financement des projets

3. Liste des membres du comité sur la biodiversité

- Matt Charbonneau, maire de la municipalité de Saint-Sixte (président du Comité)
- Daniel Picard, Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens
- Benoit Lauzon, préfet de la MRC de Papineau
- Pierre Renaud, maire de la municipalité de Lochaber-Ouest
- Liane Nowell, Kenauk
- Ann Lévesque, Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée
- Patrick Gravel, Coopérative de solidarité des Forêts et des Gens
- Patrick Crocker, Agence des forêts privées de l'Outaouais
- Alexia Couture, Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- Marie-Ève Roy, Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée
- Gilles Martel, Fondation Biodiversi-Terre
- Raphaële Cadieux-Laflamme, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
- Catherine Lefebvre, Conservation de la nature Canada
- Luc Poirier, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Jean-François Houle, Parc national de Plaisance
- Carl Poirier, Union des producteurs agricoles
- Pierre-Étienne Drolet, Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre

4. Faits Saillants et prochaines étapes

Coordonnatrice en environnement pour
le volet biodiversité

Participation au projet Kitigan Zibi

Finalisation du plan d'action en mode
solution nature

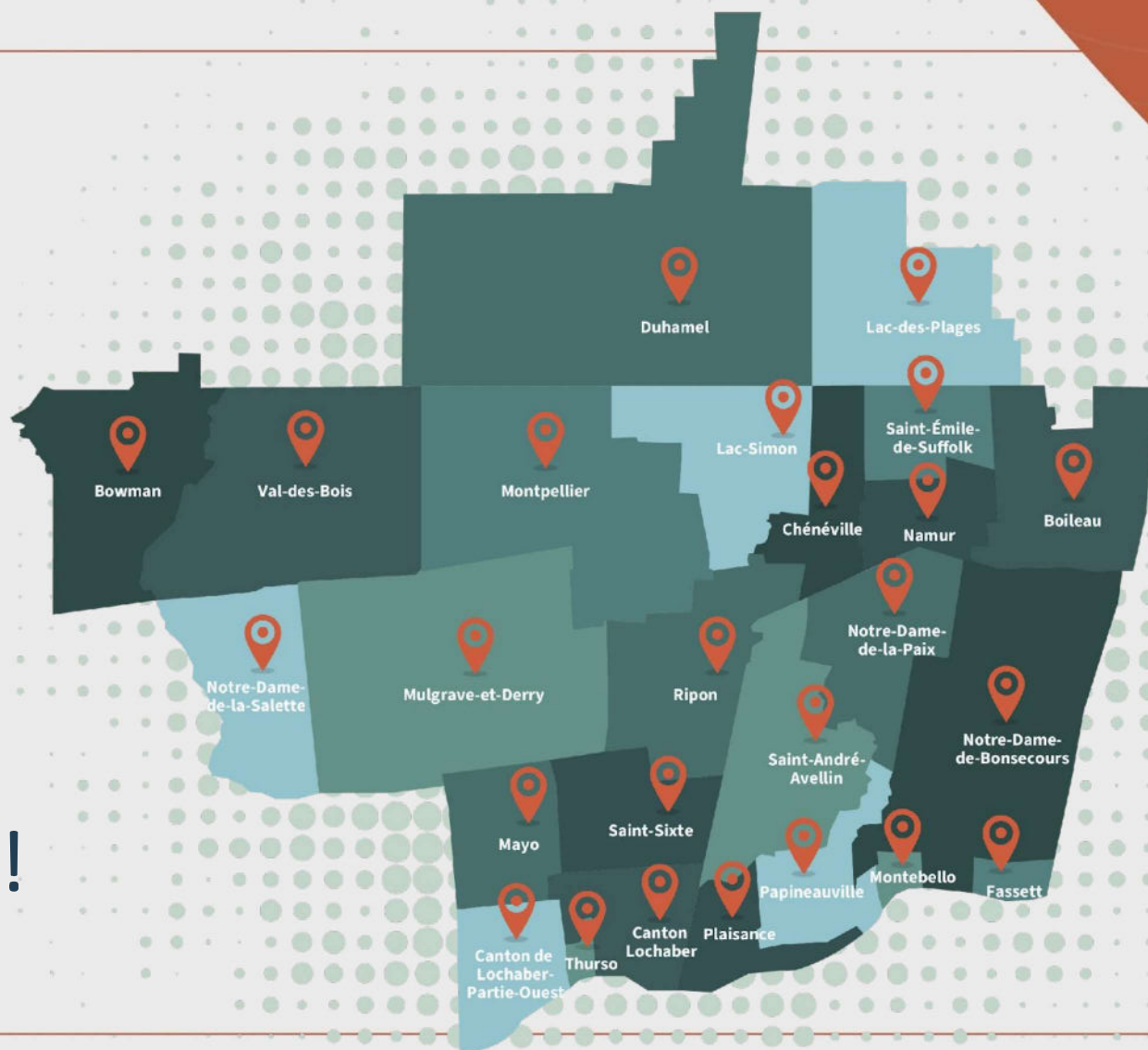


Adoption du plan d'action sur la biodiversité 2024-2028

Pour atteindre les objectifs de son plan d'action, la MRC de Papineau devra ainsi s'assurer que les populations résidentes et saisonnières, ainsi que les touristes adhèrent, chacun à leur façon, à la vision et aux projets de la MRC de Papineau en matière de conservation de la biodiversité. Il s'agit non seulement d'impliquer les citoyens, mais aussi de collaborer activement avec les municipalités locales, nos partenaires et les spécialistes en conservation de notre territoire afin que tout projet soit cohérent et nous rapproche de nos objectifs communs



**MERCI
DE VOTRE
ATTENTION!**



Pour plus d'informations

mrcpapineau.com



Annexe III



biodiversity

À partir de michaelkanemulgrave@gmail.com <michaelkanemulgrave@gmail.com>

Date Lun 16/12/2024 10:37

À b.dube@mrc-papineau.com <b.dube@mrc-papineau.com>

 2 pièces jointes (1 Mo)

Mashkiki missing lots.pdf; habitats fauniques legaux.pdf;

Hello Ms. Dubé

It was good to meet you at the MRC Papineau public consultation on biodiversity last week in St Sixte. The event was very well done and well received by the citizens who were attending. Kudos to everyone involved.

I would like to make 3 points if I may.

First, during the presentation by Arnaud Holville I commented that the map of the Mashkiki expansion project should be in the document of the MRC plan d'action on biodiversity. The point being that this expansion project is part of the strategy of the MRC to protect biodiversity and should be included on the map. I trust that this will be done.

Second, there is public land at the west end of the Mashkiki project that was somehow forgotten to be included on the map. The lots are: 3 299 366, 3 382 096, 3 448 043, 3 448 044, 3 448 045, (see attachment). Some of the reasons this land must be included in the Mashkiki expansion proposal are:

- These lots are identified in Annex F *Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau*
- These lots are designated as “terres publique intermunicipale” (TPI) and have been recognized for a long time as a zone of protection by both the MRC and the municipality of Mulgrave-et-Derry
- I could not find the grand affectation map on the MRC website but I believe that according to the grand affectation of the MRC Papineau these lots are either conservation or ecotourisme
- These lots are designated as “affectation ecotourisme” by Mulgrave-et-Derry
- These lots are identified as “conservation” in the Dendroica report of Mulgrave-et-Derry
- We need to reach the target of 30% protected areas

A third point is about « l'optimisation des inventaires sur notre territoire ».

To quote the MRC document:

Objectif 3. Identifier les milieux naturels du territoire à conserver ou à restaurer, particulièrement les noyaux importants de la biodiversité de notre territoire, ainsi que les corridors de connectivité écologique qui serviront à les relier entre eux.

OBJECTIF D - Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité

Action D-1 Accompagner les spécialistes en inventaire fauniques et floristiques dans la planification et l'optimisation des inventaires sur notre territoire.

I pointed out that there exists a government of Quebec map of “Habitats fauniques légaux » in Mulgrave-et-Derry (see attachment). It is a territory of « Aire de confinement du Cerf de Virginie ». In 2017 the municipality created bylaws to help conserve the biodiversity in these habitats. It can be concluded, in my opinion, that these habitats are part of a large natural

connectivity of ecologically biodiverse land that extends from the western part of Lac la Blanche through to Foret la Blanche and on to Mashkiki. Quite formidable.

In conclusion I take this opportunity to encourage you to visit the Foret la Blanche ecological reserve. You might want to talk with Renée Giroux, president of Les Amis de la Foret la Blanche, about their education program for school children.

Sincerely,

Michael Kane
130 ch Roos
Mulgrave-et-Derry

VERSION GOOGLE TRANSLATE

Bonjour Mme Dubé

C'était un plaisir de vous rencontrer à la consultation publique sur la biodiversité de la MRC Papineau la semaine dernière à St-Sixte. L'événement a été très bien fait et bien accueilli par les citoyens qui y ont participé. Bravo à tous les participants.

J'aimerais faire trois points si vous me le permettez.

Tout d'abord, lors de la présentation d'Arnaud Holville, j'ai mentionné que la carte du projet d'agrandissement Mashkiki devrait figurer dans le document du plan d'action de la MRC sur la biodiversité. Le point étant que ce projet d'agrandissement fait partie de la stratégie de la MRC pour protéger la biodiversité et devrait être inclus sur la carte. J'espère que cela sera fait.

Deuxièmement, il y a des terres publiques à l'extrémité ouest du projet Mashkiki qui ont été en quelque sorte oubliées d'être incluses sur la carte. Les lots sont : 3 299 366, 3 382 096, 3 448 043, 3 448 044, 3 448 045, (voir pièce jointe). Voici quelques raisons pour lesquelles ces terres doivent être incluses dans le projet d'agrandissement de Mashkiki :

- Ces lots sont identifiés dans l'annexe F Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau
- Ces lots sont désignés comme « terres publiques intermunicipales » (TPI) et sont reconnus depuis longtemps comme zone de protection par la MRC et la municipalité de Mulgrave-et-Derry
- Je n'ai pas pu trouver la carte de grande affectation sur le site de la MRC mais je crois que selon la grande affectation de la MRC Papineau ces lots sont soit de conservation soit d'écotourisme
- Ces lots sont désignés comme « affectation écotourisme » par Mulgrave-et-Derry
- Ces lots sont identifiés comme « conservation » dans le rapport Dendroica de Mulgrave-et-Derry
- Nous devons atteindre l'objectif de 30 % d'aires protégées

Un troisième point concerne « l'optimisation des inventaires sur notre territoire ».

Pour citer le document MRC :

Objectif 3. Identifier les milieux naturels du territoire à conserver ou à restaurer, particulièrement les noyaux importants de la biodiversité de notre territoire, ainsi que les corridors de connectivité écologique qui serviront à les relier entre eux.

OBJECTIF D - Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité

Action D-1 Accompagner les spécialistes en inventaires fauniques et floristiques dans la planification et l'optimisation des inventaires sur notre territoire.

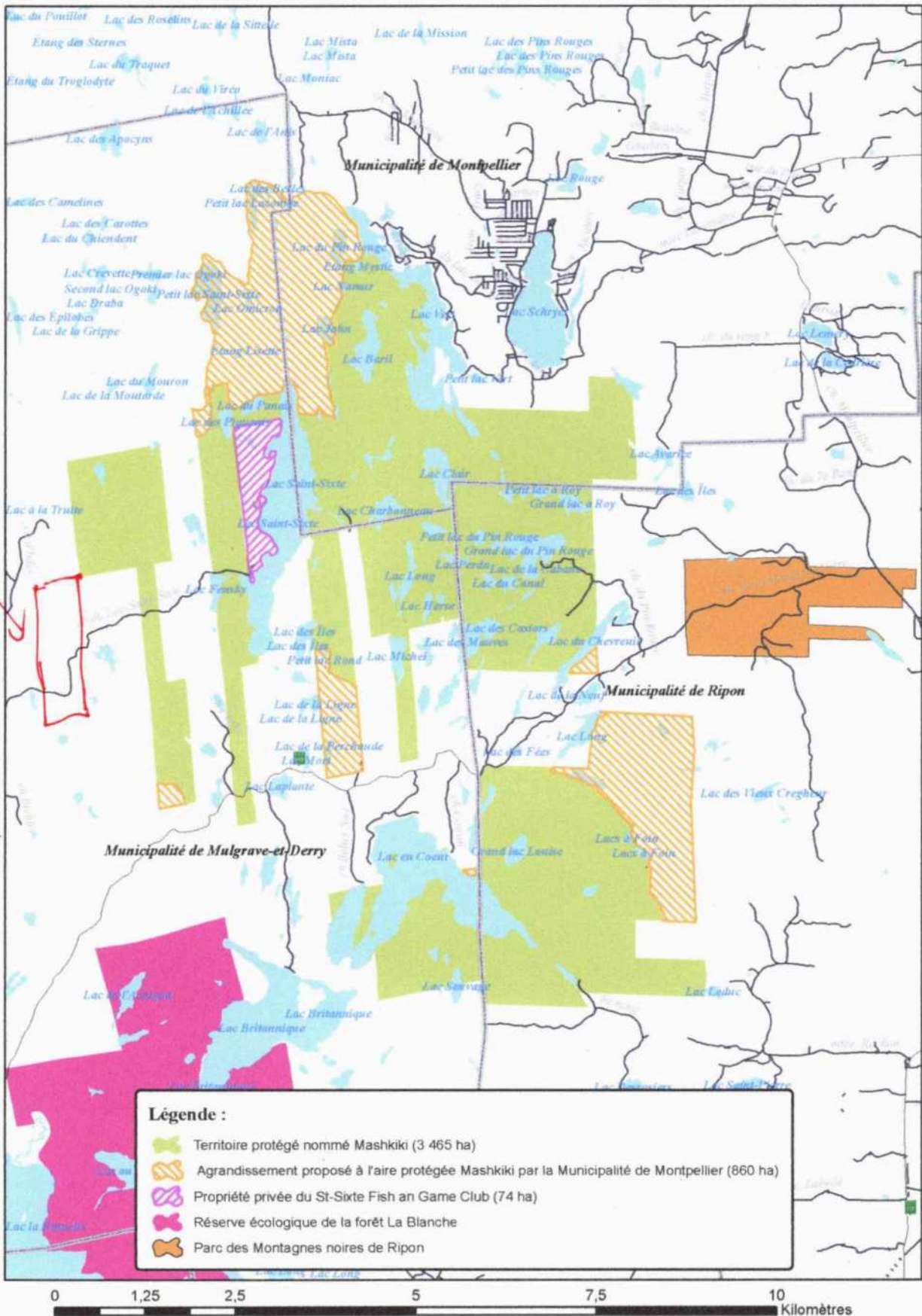
J'ai souligné qu'il existe une carte du gouvernement du Québec des « Habitats fauniques légaux » à Mulgrave-et-Derry (voir pièce jointe). C'est un territoire de l'Aire de confinement du Cerf de Virginie. En 2017, la municipalité a créé des règlements pour aider à conserver la biodiversité de ces habitats. On peut conclure, à mon avis, que ces habitats font partie d'une vaste connectivité naturelle de terres écologiquement riches en biodiversité qui s'étend de la partie ouest du Lac la Blanche jusqu'à la Forêt la Blanche et jusqu'à Mashkiki. C'est vraiment formidable.

En conclusion, je profite de cette occasion pour vous encourager à visiter la réserve écologique de la Forêt la Blanche. Vous voudrez peut-être discuter avec Renée Giroux, présidente des Amis de la Forêt la Blanche, de leur programme d'éducation pour les écoliers.

Cordialement,

Michael Kane
130 ch Roos
Mulgrave-et-Derry

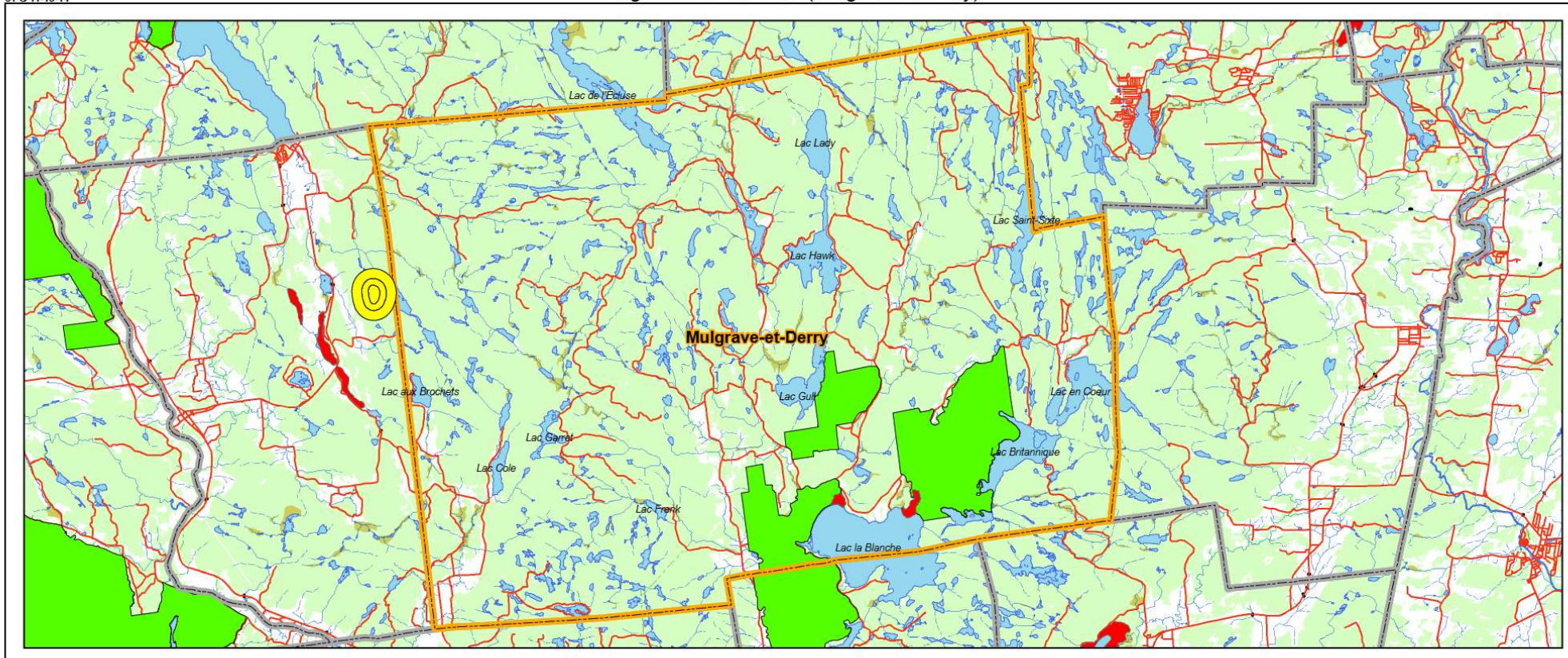
DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER
À LA MRC DE PAPINEAU D'APPUYER SA DEMANDE
AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'AGRANDIR LE
TERRITOIRE PROTÉGÉ NOMMÉ MASHKIKI DANS
LES MUNICIPALITÉS DE MONTPELLIER, DE
MULGRAVE-ET-DERRY ET DE RIPON



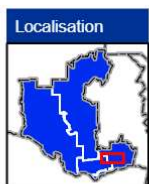
Habitats fauniques légaux

Région de l'Outaouais (Mulgrave et Derry)

31 G 11-13-14



31 G 11-13-14



Légende

- Ruisseaux
- Chemins
- Municipalités Mulgrave et Derry
- Limites des municipalités
- Végétation
- Milieux humides
- Lacs et rivières

Habitats fauniques légaux

- Héronnières
- Aire de confinement du Cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué

Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 09



Sources

BDTQ 20k
BDAT 100k

Organisme

Gouvernement du Québec
Gouvernement du Québec

Année

1997-2003
2001-2010

Réalisation : 2016-03-04

Ministère des Forêts, Faune et Parcs
Direction régionale de l'Outaouais
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 3^e trimestre 2015



**Forêts, Faune
et Parcs**
Québec

Annexe IV

La sixième extinction

Mémoire de Sébastien Béland

*Déposé à la MRC de Papineau dans le cadre de
la consultation publique sur le Projet de plan
d'action 2024-2028 sur la conservation de la
biodiversité*

*Stratégie de conservation de la biodiversité de
la MRC de Papineau*

*Notre-Dame-de-la-Paix
Janvier 2025*

« Chaque jour, 150 espèces disparaissent de la Terre. »

PNUE

Recommandation 1 : Que la stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC Papineau inclut une stratégie de réduction des GES ainsi qu’une réduction de la pollution diffuse

Nous vivons actuellement les débuts d’une triple crise annoncée depuis des décennies : crise climatique, crise de la biodiversité et crise environnementale. Les trois crises étant intrinsèquement liées, la présente consultation sur la conservation de la biodiversité doit impérativement tenir compte de la situation climatique planétaire et de la dégradation générale de l’environnement.

Le réchauffement climatique est largement documenté et ses impacts sur la biodiversité également. Il n’est donc pas nécessaire de faire ici la démonstration que les actions humaines contribuent au réchauffement climatique et que ce réchauffement contribue à la crise de la biodiversité. Quiconque prétend que le réchauffement climatique actuel n’est pas causé par l’action humaine vit dans le déni, fait preuve d’une grande ignorance ou d’une grande pauvreté intellectuelle. Et quiconque pense que le réchauffement climatique est une bonne nouvelle pour favoriser la biodiversité est totalement déconnecté de la réalité.

Quant à la crise environnementale, elle se manifeste de différentes manières : diminution de la qualité de l’air, dégradation de la qualité de l’eau, bio-accumulation et bio-amplification des polluants et des métaux lourds, présence accrue des polluants éternels ou PFAS (perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques) ainsi que des résidus de pesticides dans les écosystèmes, acidification des cours d’eau et des océans, pollution par les nanoparticules de plastiques, etc. Bref, notre environnement se dégrade et devient de plus en plus toxique. Ces différents éléments ont par ailleurs une incidence marquée sur la santé humaine (augmentation des maladies pulmonaires, des cancers et des troubles d’apprentissage, diminution de la capacité reproductrice, etc.) et sur la biodiversité.

Par conséquent, toute stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC Papineau devrait également inclure une stratégie de réduction des GES, une stratégie de diminution de la pollution diffuse (exemples : réduction de l’utilisation des pesticides, réduction des rejets d’eaux usées dans les cours d’eau¹, réduction des PFAS, réduction des émissions de particules fines, etc.).

¹ Selon la Fondation rivières, en 2023, Montebello a effectué 19 déversements d’eaux usées dans les rivières, Fassett 28, St-André-Avellin 13 et Papineauville 6.

Recommandation 2 : Cessons de consulter et agissons – plaidoyer pour un plan d'action pragmatique

En lisant le document intitulé « Stratégie de conservation de la biodiversité de la MRC de Papineau - Projet de plan d'action 2024-2028 sur la conservation de la biodiversité » soumis à la consultation publique, j'avais nettement l'impression de me retrouver il y a une vingtaine d'années lorsque je travaillais dans le domaine environnemental. Bien que le document soit bien conçu, que les actions proposées soient positives, ce document aurait dû être publié au début des années 2000 et non en 2024. En ce sens, la MRC de Papineau accuse un grand retard en matière de protection de la biodiversité. L'état de la situation actuelle commande des actions rapides, drastiques et efficaces, voire coercitives. Ce n'est plus le temps d'élaborer des plans d'action et de sensibiliser la population. Il est trop tard pour ça ! Il faut mettre les bouchées doubles et ne pas perdre de temps, d'argent et d'énergie avec la rédaction de documents, la rédaction de plans d'action et l'organisation de soirées d'information. La science a largement documenté les actions à prendre pour maintenir la biodiversité : on sait ce qui doit être fait, on connaît les éléments qui nuisent à la biodiversité, on a les outils législatifs pour agir, alors agissons et cessons de tourner en rond avec des consultations bidons. J'ai calculé qu'au cours des 25 dernières années, j'ai participé à plus d'une cinquantaine de consultations similaires à celle-ci et j'ai rédigé, à titre personnel, mais aussi à titre de consultant, une quarantaine de mémoires pour des consultations locales, régionales et nationales. Mes archives contiennent un nombre incalculable de mémoires d'organismes, de documents scientifiques, de rapports rédigés suite à des consultations sur la biodiversité et de rapports du BAPE qui soulèvent des enjeux liés à la biodiversité. Au Québec, ça fait plus de deux décennies que l'on ébauche des plans d'actions, que l'on consulte les partenaires, les industriels, les scientifiques, la population et que l'on rédige des rapports de consultation publique. Et qu'est-ce qui a réellement changé sur le terrain : RIEN !

D'aucuns diront que le dossier des aires protégées a progressé, que les normes forestières se sont resserrées, que la protection de l'eau est plus importante qu'avant, etc. Mais quand on analyse la situation de manière globale, on se rend compte rapidement que la situation globale n'a cessé de se détériorer : la surexploitation des forêts québécoises continue (quoiqu'en dise les forestières)², la qualité de l'eau continue de se dégrader, les nappes phréatiques s'assèchent, nos émissions de GES ont continué d'augmenter³, les projets miniers se sont multipliés, l'étalement urbain s'est accru, le dézonage des terres agricoles s'est accentué⁴, le déboisement agricole a augmenté, la biodiversité s'est effondrée, les espèces envahissantes se sont multipliées, les ventes de pesticides ont augmenté⁵, l'utilisation du plastique fraquasse des records, la fragmentation du territoire s'est accrue, les bandes riveraines ne sont toujours pas protégées adéquatement malgré la réglementation, les sels de déglacage continuent de faire des ravages, les projets d'harnachement des rivières et de barrages hydroélectriques ont refait surface, notre consommation énergétique augmente au lieu de diminuer, notre surconsommation s'est accrue, le nombre d'espèces menacées a augmenté, etc. Les très nombreuses consultations publiques sur la protection de la

² Source : ABAT

³ Source : Le Devoir

⁴ Source : UPA

⁵ Source : Gouvernement du Québec

biodiversité que nous avons tenues depuis les 25 dernières années au Québec n'ont apporté aucun changement significatif sur le terrain : la biodiversité est plus menacée que jamais ! Alors pourquoi tenir d'autres consultations publiques sur le sujet alors que la science nous a fourni de très nombreuses solutions pour la protéger et que les outils législatifs et légaux sont à notre disposition ? Agissons au lieu de consulter encore et encore !

Recommandation 3 : Éliminer du plan d'action les actions qui n'en sont pas et les remplacer par des actions concrètes

L'objectif B du plan d'action est un exemple éloquent d'une action qui n'en est pas une. En effet, l'objectif B est défini comme suit dans le document de consultation : « Communiquer et diffuser efficacement les connaissances en matière de conservation de la biodiversité ». Qu'on le tourne de toutes les manières, cet objectif n'aura aucun impact réel sur la biodiversité. En réalité, communiquer et diffuser efficacement de l'information devrait aller de soi pour toute organisation, quelle soit publique, parapublique ou privée. La bonne communication relève de la direction des communications de la MRC et non du département de l'environnement. Indiquer un tel objectif dans un plan d'action pour la conservation de la biodiversité est inutile et donne l'impression de vouloir limiter le nombre d'actions concrètes à mettre de l'avant.

Un autre élément du plan qui est un peu futile est l'objectif D : « Acquérir et développer des connaissances sur la conservation de la biodiversité ». Nous les avons déjà acquises ces connaissances. Et si ce n'est pas au sein de la MRC de Papineau, ces connaissances sont accessibles par l'entremises de chaires de recherches, par des études universitaires, par les organismes spécialisés en conservation de la biodiversité, par des chercheurs, par des biologistes, par des environnementalistes, etc. Oui, on peut rechercher localement des endroits où la biodiversité est plus grande afin de protéger rapidement les milieux les plus sensibles (et plusieurs de ces sites sont déjà identifiés – on pourrait commencer par les protéger rapidement). Mais à l'instar de l'objectif B, cet objectif général devrait aller de soi et devrait être un leitmotiv constant du département de l'environnement de la MRC de Papineau, et non pas un objectif précis d'un plan d'action pragmatique. Certes, à long terme, l'acquisition de connaissances pourra faire avancer le dossier de la biodiversité, mais comme mentionné précédemment, nous n'en sommes plus là désormais. Ce n'est pas suffisamment concret à court terme pour avoir un impact positif rapide sur la conservation de la biodiversité. C'est certainement un noble objectif qui aurait dû être mis de l'avant il y a 20 ans. Mais aujourd'hui, des actions concrètes à court terme doivent être mises en place. En 2000, il était minuit moins cinq pour la biodiversité. Aujourd'hui, nous sommes dans la crise et il faut agir au plus vite avant que la situation ne nous échappe complètement. Il est primordial de continuer l'acquisition de connaissances, mais cela devrait se faire parallèlement au déploiement d'un plan d'action plus pragmatique.

L'objectif F (accompagner, mobiliser et former l'ensemble des municipalités locales à l'égard de la conservation de la biodiversité) et l'objectif G (assurer une continuité/pérennité dans la conservation de la biodiversité sur le territoire de la MRC) sont aussi des objectifs abstraits qui sont un peu vides de sens et qui devraient plutôt se retrouver dans des documents de politiques

internes au sein de la MRC. Ce ne sont pas des objectifs qui permettront de favoriser directement la conservation de la biodiversité. Là encore, se sont des actions qui auraient dû être mises de l'avant au début des années 2000.

La crise de la biodiversité est une crise et doit être gérée comme telle. En gestion de crise, tous les objectifs d'un plan d'action doivent mener à un seul résultat final : sortir de la crise, point. Or, pour sortir de la crise de la biodiversité, il faut mettre fin rapidement aux actions qui contribuent à la perte de biodiversité, ce qui implique, à l'échelle régionale de la MRC de Papineau, deux grands axes : cesser de détruire les habitats et cesser de polluer l'environnement (les sols, l'air, les cours d'eau et les lacs). Un plan d'action de gestion de crise devrait contenir des objectifs mesurables avec un échéancier afin d'atteindre le résultat final recherché.

Les deux seuls véritables objectifs du plan d'action soumis à la consultation publique qui répondent à la gestion de la crise sont donc les objectifs A (assurer la conservation de 30 % du territoire de la MRC par le biais d'outils légaux et d'aménagement du territoire) et C (rétablir la connectivité écologique dans la zone agricole et de part et d'autre des grands axes routiers). Ce sont deux excellentes actions qui auront des répercussions directes pour la conservation de la biodiversité.

Alors quelles autres actions pourraient mettre fin à l'effondrement de la biodiversité sur le territoire de la MRC de Papineau ? Le document de la consultation publique fournie déjà les réponses en identifiant les éléments sensibles des écosystèmes : les forêts, les cours d'eau, les zones agricoles.

J'habite à Notre-Dame-de-la-Paix depuis 2007. Autour de notre ferme, l'environnement se dégrade très rapidement depuis notre arrivée. On assiste en effet à du déboisement massif de tous les boisés agricoles qui servaient d'interconnexion avec la réserve Kenauk. Dans les derniers mois, une forêt entière sur un lot qui longe la route 323 a été rasée pour faire place à du pâturage. On est même en train d'éliminer une grande colline complète afin de niveler parfaitement le terrain. Des fermes industrielles ont remblayé des ruisseaux, ont éliminé des haies brise-vent, ont éliminé les bandes riveraines le long des cours d'eau, le long des ruisseaux et des fossés, de nombreux boisés agricoles ont disparu afin d'agrandir des champs alors que d'autres zones agricoles sont en friche. La rivière Petite-Rouge est soumise à des ponctions massives d'eau par des pompes industrielles afin d'irriguer des monocultures exigeantes en pesticides. L'agriculture régionale se transforme et semble vouloir s'inspirer du mauvais modèle de la Montérégie. Les cultures de maïs et de soya se multiplient. Et on assiste à cette triste uniformisation du territoire agricole un peu partout au sein de la MRC.

Mes observations personnelles ont permis de constater que plusieurs espèces que je voyais régulièrement dans les années 2007, 2008 et 2009 ne sont plus présentes sur ma terre et dans les environs depuis quelques années. C'est le cas notamment des espèces suivantes : faucon pèlerin, harfang des neiges, loutres de rivière, hérons, hermines, chouettes rayées, monarques et tortues serpentes. En contrepartie, on assiste à l'arrivée de divers insectes nuisibles aux cultures qui ne survivaient pas auparavant aux hivers québécois.

Voici quelques actions concrètes qui devraient se retrouver dans un plan d'action pragmatique pour favoriser la conservation de la biodiversité :

- Interdire la coupe à blanc des boisés agricoles ;
- Resserrer les règles entourant le déboisement à grande échelle sur le territoire ;
- Encourager le reboisement des terres en friche, notamment celles peu propices à l'agriculture ;
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la MRC ;
- Favoriser l'agriculture diversifiée, donc la biodiversité des cultures, à échelle humaine ;
- Faire respecter les règles concernant la protection des bandes riveraines ;
- Encourager la plantation de haies brise-vent et de bandes boisées le long des fossés
- Diminuer l'usage des pesticides sur l'ensemble du territoire ;
- Limiter la captation d'eau dans les rivières par les fermes industrielles ;⁶
- Interdire l'utilisation des boues d'épuration, des boues industrielles et limiter l'épandage des lisiers sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre fin au creusage systématique des fossés et opter pour la méthode du tiers inférieur ;
- Cesser la coupe des fleurs et des herbes le long des routes ;
- Que la MRC de Papineau gère le barrage du Lac Simon afin de gérer équitablement le niveau de la rivière Petite-Nation ;
- Faire respecter les lois, les règlements, les normes en matière de protection de l'environnement, de protection du littoral, de protection de l'eau.

Recommandation 4 : Mettre sur pied une politique régionale de contrôle des chats errants et des chats d'extérieur

En 2022, l'Académie polonaise des sciences a inscrit le chat domestique dans sa liste des espèces envahissantes et nuisibles à la biodiversité.⁷ Au Canada, les chats errants et les chats domestiques tuent entre 100 et 350 millions d'oiseaux par années selon la biologiste Julie Morand-Ferron.⁸ Selon le Musée français d'histoire naturelle, en France, les chats sont responsables de la mort de plus de 75 millions d'oiseaux annuellement. Or, seulement 22 % des proies des chats sont des oiseaux selon cet institut.⁹ Les chats s'attaquent donc à une multitude d'autres proies et sont une cause importante de la diminution de la biodiversité, autant en milieu rural qu'en milieu urbain.

⁶ « Le cumul de l'ensemble des prélèvements d'eau de surface autorisés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) doit être inférieur à 15 % du débit du cours d'eau à l'endroit où le prélèvement d'eau est effectué, selon le Règlement sur les habitats fauniques (voir article 17). Ce débit correspond au débit d'étiage (Q2-7) en période estivale. » (source : MAPAQ). Or, si 5 fermes puisent de l'eau dans la même rivière, théoriquement, 75 % du débit pourrait être capté.

⁷ Source : Associated Press

⁸ Source : Moteur de recherche

⁹ Source : Agence QMI

Selon les zoologistes du Smithsonian Conservation Biology Institute de Washington, le chat a déjà entraîné la disparition de 33 espèces d'oiseaux, de mammifères ou de reptiles. Aux États-Unis, le chat causerait annuellement, selon eux, la mort de 1,4 à 3,7 milliards d'oiseaux et de 6,9 à 20,7 milliards de mammifères, ce qui classe le chat sur la liste des 100 espèces invasives les plus nuisibles chez nos voisins du Sud.¹⁰

Or, les municipalités de la région n'ont pratiquement pas de ressources allouées au contrôle des populations de chats. Plusieurs n'ont même pas de politique ou de réglementation spécifique aux chats errants et/ou domestiques. Certaines municipalités ont des protocoles d'entente avec des organismes de la région, mais ce sont souvent des ententes minimalistes qui n'enrayent aucunement la surpopulation de chats sur le territoire. Il est grandement temps que cet enjeu soit pris au sérieux par les autorités locales. Seule une politique régionale uniformisée pour réduire considérablement la population de chats dans la région aura un impact réel sur la conservation de la biodiversité. Il est primordial, dans un plan d'action sur la conservation de la biodiversité, de considérer le chat domestique comme une espèce nuisible et d'agir en conséquence.

Recommandation 5 : Protéger la totalité des milieux humides du territoire de la MRC de Papineau

J'ai été sidéré de constater qu'aucun objectif du plan d'action de la MRC de Papineau pour la conservation de la biodiversité ne concerne la protection des milieux humides. Pourtant essentiels à de nombreuses espèces, les milieux humides jouent un rôle majeur dans la régulation du cycle de l'eau, dans la régulation du climat et dans le maintien de la qualité des eaux. Au cours des 100 dernières années, le Québec a perdu plus de 80 % de ses zones humides.¹¹ En 2018, le rapport de la Convention de Ramsar sur les zones humides a conclu que « les zones humides, l'écosystème le plus précieux sur le plan économique et parmi les plus riches du monde pour la biodiversité, disparaissent trois fois plus vite que les forêts. »¹²

Un plan d'action sur la conservation de la biodiversité est incomplet s'il ne prévoit aucune mesure pour la protection des milieux humides.

¹⁰ Source : Radio-Canada

¹¹ Source : Le Devoir

¹² Source : ONU

Annexe V



Commentaires sur le plan d'action de la stratégie de conservation

Par Pierre-Étienne Drolet, biologiste coordonnateur de projets

Objectif A

A-1 : Ajouter un point plus précis pour assurer une meilleure protection des habitats fauniques légaux cartographiés par la direction de la faune en terres privées (héronnières, habitats du rat musqué, frayères, aires de confinement du cerf de Virginie). Ce sont des habitats reconnus pour leur importance mais non protégés sur terres privées à moins que le monde municipal ne le fasse. Un volet d'acquisition de connaissances et de communication auprès des propriétaires serait intéressant. Une proposition de M. Kane allait dans le même sens.

A-5 : Les zones de mouvements de masse devraient figurer dans les secteurs qui pourraient être conservés. Par exemple, la basse rivière Blanche à Lochaber-Partie-Ouest. Certaines zones riveraines y aussi sont cultivées dans des secteurs inondés régulièrement par la rivière, au pied de talus abrupts en zones de mouvement de masse. On devrait à tout le moins y favoriser une agriculture de cultures pérennes.

Objectif B

On devrait peut-être préciser que l'éducation devrait porter sur les espèces et écosystèmes précis de la MRC, pour connecter les gens à leur propre patrimoine naturel. La biodiversité est souvent un concept abstrait et planétaire et devrait être plus adaptée au contexte de Papineau. Mettre de l'avant quelques espèces plus emblématiques de la MRC pourrait faciliter le lien avec le public.

Objectif C

C-2 : Il est très bien d'appuyer des initiatives de contrôle des EEE, mais de faire un plan de lutte régional aux EEE toutes espèces confondues à l'échelle de la MRC me semble un peu illusoire. Il serait peut-être plus pragmatique d'identifier des espèces cibles prioritaires et des secteurs ou situation précis où des actions devraient prioritairement être enclenchées (ex : projet de contrôle de la châtaigne d'eau ou du myriophylle à épi lorsqu'une nouvelle colonie contrôlable est découverte).

Objectif E :

E-2 : Bien que je comprend l'intégration de la MRC aux grands projets de CNC et Éco-corridors laurentiens, j'ai toujours trouvé que ce sont des objectifs un peu marketing et idéologiques de relier à tout prix des parcs nationaux avec des parcs nationaux. Il me semble que pour la MRC, connecter par exemple Plaisance ou le projet de refuge faunique des Grandes-Baies-de-l'Outaouais avec la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche et Mashkiki serait au moins autant prioritaire, plus parlant et plus pertinent auprès des citoyens. Je souligne au passage que la réserve écologique Forêt-la-Blanche et sa forêt pré-industrielle est fort probablement le plus grand joyau écologique de la MRC, mais ça ressort peu dans les différents documents, surtout d'après moi en raison de gouvernance de la réserve qui n'a pas la visibilité de Kenauk ou de la SÉPAQ, faute de budget et d'employés.

Autre

Je suis d'accord avec le point de M. Béland sur les ravages faits par les chats, c'est rafraichissant que quelqu'un nomme cette problématique noir sur blanc. C'est un point délicat, mais il est vrai que l'on pourrait accompagner les municipalités dans le contrôle des chats errants comme cela se fait dans beaucoup de municipalités.